

7434435

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/04/2022
Retour Préfecture : 15/04/2022



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 10 mars 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 10 mars 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	7
5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022. APPROBATION.	7
6 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATIONS DE COMMUNAUTE. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.....	8
7 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	9
8 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	10
9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION IMMOBILIER ET LOGISTIQUE. RENOVATION, TRAVAUX ET EQUIPEMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	11
10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EQUIPEMENTS DES SERVICES. POLE SANTE TRAVAIL. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	11
11 - CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. AVENANT N°1 DE PROROGATION.	12
12 - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.	12
13 - FRANCE RELANCE VELO. APPEL A PROJET DE LA REGION HAUTS DE FRANCE.	13
14 - PLAN VELO D'AMIENS METROPOLE. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONTRAT.	15
15 - DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE ALBERT-AMIENS. RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR PAR LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	20
16 - ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE. RESEAU EUROPEEN DE VILLES UNIVERSITAIRES. CHARTE. APPROBATION.	21
17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN STRATEGIE NUMERIQUE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	21
18 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE. APPEL A PROJET. 1ERE REPARTITION. CONVENTIONS.	22
19 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. CONVENTION ALT2 AVEC L'ETAT ET ACTUALISATION TARIFAIRE.	22
20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMIENS. PLATEFORME DES IMAGES ET DE LA CREATION. PIC. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	23
21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRR MODERNISATION DE SITE ET ACHATS D'INSTRUMENTS. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	23

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX ANNUELS, MAINTIEN EN ETAT ET ACHATS DIVERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	24
23 - GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE. INTERNATIONAL ZOO EDUCATORS ASSOCIATION. ASSOCIATION FRANCOPHONE DES VETERINAIRES DE PARCS ZOOLOGIQUES. ASSOCIATION FRANCOPHONE DE SOIGNEURS ANIMALIERS. ADHESIONS. ANNEE 2022.	24
24 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	25
25 - MUSEES D'AMIENS. PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2022. APPROBATION.	26
26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION SPORTS. RENOVATION, TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SUR LES STRUCTURES SPORTIVES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	26
27 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2019.	32
28 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2020.	35
29 - CLUBS DE HAUT NIVEAU. AMATEURS ET PROFESSIONNELS. NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	35
30 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	35
31 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR URBAIN. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE POMPE A CHALEUR SUR LA STEP D'AMBONNE. CONVENTION.	36
32 - COLLEGE ARTHUR RIMBAUD. CREATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES. PARCELLES PROPRIETES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME.	37
33 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. EXPOSITIONS D'ARTISTES LOCAUX DANS L'ESPACE ACCUEIL. APPEL A PROJETS. CONVENTION-CADRE.	37
34 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE D'UN PASS TOURISME. ADHESION. CONVENTION.	37
35 - VŒUX.	38

La séance est ouverte à 18 h 10.

M. GEST : Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je ne pouvais pas commencer cette séance sans avoir une pensée particulière pour quelqu'un dont les obsèques ont eu lieu hier. Evidemment, je veux parler de Jean-Pierre PERNAUT que nombre d'Amiénois, d'habitants du secteur, de la Somme et nombre de Français pensaient connaître, d'une certaine façon, tellement il était entré dans les familles à travers le journal qu'il animait pendant 33 ans chaque midi. Jean-Pierre PERNAUT a fait ses études secondaires au lycée Louis Thuillier qu'on appelait à cette époque-là plus volontiers la Cité Scolaire, puis il est parti vers une école de journalisme à Lille et puis il avait débuté au *Courrier picard*, puis à France 3 Picardie, et il est ensuite parti à Paris pour faire la carrière que chacun lui connaît, carrière exceptionnelle de longévité puisque présenter un journal pendant 33 ans, terminer son parcours au sommet de sa popularité, ce qui n'est pas le cas de tous les journalistes, avoir en quelque sorte inventé un journal dont ses collègues ou une partie de ses collègues, au début, jugeaient rudement, considéraient comme ringard alors qu'en fait peut-être qu'avant d'autres il avait compris qu'aller vers les Français, leur montrer l'ensemble des paysages de la France, leur faire découvrir des métiers quelquefois quasiment disparus, faire de la proximité était certainement ce qu'attendaient les Français. Et puis pour nous ici, inutile d'insister sur le fait qu'il n'a jamais manqué une occasion de rendre hommage à la ville d'Amiens, à son agglomération, à la baie de Somme. Il adorait tout cela et il nous a fait une publicité, dans le bon sens du terme, considérable et vraiment lorsque, par exemple, de lui-même il décidait de faire un reportage sur Chroma, par exemple, le spectacle de la cathédrale, ce n'était pas suggéré ; c'était de lui-même qu'il avait décidé de le faire. Donc, c'est quelqu'un qui aura véritablement marqué bien sûr l'ensemble de notre pays. Il n'y a qu'à voir les hommages qui lui ont été rendus depuis son décès, la semaine dernière, mais bien sûr particulièrement dans notre ville, ici, et il n'y a qu'à voir d'ailleurs les hommages qui sont rendus par des personnes qui viennent spontanément déposer des fleurs, des messages, devant la porte de l'hôtel de ville où nous avons apposé une photo de lui, enfin un tableau plus exactement de lui, pour lui rendre hommage et c'est pour cela qu'en ce début de conseil d'Amiens Métropole, je voudrais vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de Jean Pierre PERNAUT.)

M. GEST : C'est malheureusement bien souvent que nous avons l'occasion, depuis le début de ce mandat, d'observer des minutes de silence en mémoire de gens qui ont marqué notre ville, notre département, et l'actualité de ces jours derniers n'est pas, malheureusement, sans nous plonger dans beaucoup de scepticisme et d'inquiétude.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Avant d'en parler plus précisément, je voudrais prendre bien sûr, comme c'est la normalité, l'ordre du jour en vous faisant part d'abord des délégations de vote :

M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Jean-Louis PIOT	s'excuse	
M. Bruno BIENAIMÉ	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
M. Paul-Eric DÉCLE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Thomas LHERMITTE
Mme Nathalie MARCHAND	s'excuse	

M. Georges DUFOUR	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Marie-Christine ZOUINI	siégera pour la commune de Sains-en-Amiénois	
M. Edouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Ingrid GUFFROY	s'excuse	
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Hubert DE JENLIS
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Brigitte FOURÉ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Christophe METAY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Non, très bien !

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Le point n°2, rituellement, prévoit la désignation des secrétaires de séance. J'ai noté que Madame Claudine GALLIOT et Monsieur Thomas LHERMITTE pouvaient remplir ces fonctions ; ils étaient présents. Donc, ils sont désignés secrétaires de séance et je les en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe par ailleurs en point n°3 que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 14 avril, à 18 heures. À ce jour, je suis enclin à vous dire que nous devrions réintégrer l'hôtel de ville, peut-être en gardant les masques, mais je pense que si les choses évoluent favorablement, ce qui n'est pas complètement le cas d'ailleurs, si je regarde les statistiques, mais enfin le gouvernement nous dit que tout va bien. Donc, on peut l'espérer. Il se trouve que nous ferons cela, donc, à l'hôtel de ville. Ce sera la première réunion de la mandature dans la salle des assemblées, mais bien entendu, je vous le confirmerai en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Je vous informe que nous avons un vœu de soutien au peuple ukrainien. Je n'ai pas d'autres vœux d'ailleurs ni questions qui ont été posées. Donc, de manière symbolique, je vous propose que nous évoquions immédiatement ce vœu. Bien évidemment, je suppose que vous tous, les populations de vos communes, ressentez durement ce qui se passe depuis quelques jours en Ukraine, cette attaque inadmissible à la légitimité d'un Etat et d'un gouvernement, et les images particulièrement douloureuses que la télévision nous offre quotidiennement. Nous savons déjà que de très nombreux Ukrainiens ont choisi de fuir leur pays et que la France organisera bien sûr l'accueil de ces Ukrainiens et en ce qui concerne la ville d'Amiens, Madame le Maire a déjà indiqué la semaine dernière que nous ferions notre devoir. Je suppose, pour avoir eu quelques échos déjà de démarches faites par certaines des communes de l'agglomération, qu'il en sera de même pour d'autres communes et vous avez dû, en ce qui concerne les maires, recevoir un courrier de la

préfecture pour justement recueillir des offres d'hébergements disponibles. Madame le Préfet nous a fait savoir qu'elle en avait déjà reçu beaucoup et que l'on centralisait sur une boîte fonctionnelle, que vous avez dû connaître, sous l'adresse email pref-ukraine@somme.gouv.fr. Il convient bien sûr de se servir de cette adresse comme point de contact pour toute démarche d'aide et d'accompagnement en lien avec la guerre en Ukraine.

Je vais donc vous donner lecture d'un vœu. Chacun connaît la relativité des vœux, mais il me semble que dans la période actuelle, c'est la moindre des choses que l'on puisse faire, outre collecter des dons, notamment financiers. C'est demandé par la plupart des organisations spécialisées comme la Croix-Rouge, car à l'heure actuelle, c'est un peu difficile de savoir quels sont les dons qui seraient les plus adaptés à la situation des gens qui sont quelquefois en train de fuir leur pays, mais par contre il y a déjà des choses qui sont organisées, y compris à la mairie d'Amiens, pour recueillir les dons au profit d'associations justement qui sont demandeuses de cela. Mais un vœu dans ces circonstances s'imposait et je vais vous en donner lecture :

« Les habitants d'Amiens métropole assistent avec inquiétude à la violation, par le gouvernement russe, de la souveraineté nationale et territoriale de l'Ukraine.

Cette atteinte, extrêmement grave, aux libertés d'un peuple et d'un État souverains, nous choque et nous affecte profondément.

Aussi, au nom de tous les habitants de l'agglomération, les élus d'Amiens Métropole souhaitent manifester tout leur soutien au peuple ukrainien et lui exprimer leur plus entière solidarité.

Nos pensées vont particulièrement aux responsables politiques et aux habitants des villes d'Ukraine et notamment de Lviv et de Kharkiv avec lesquels les équipes municipales et les associations d'Amiens ont coopéré pendant plusieurs années, dans les domaines de la démocratie locale et de la jeunesse.

Pour l'heure, nous nous joignons à la douleur des familles endeuillées par la mort de soldats ou de civils et apportons notre plus complet soutien au Président de l'Ukraine et à son peuple.

Nous encourageons les habitants d'Amiens Métropole à tout entreprendre pour aider les familles des réfugiés ukrainiens à trouver des conditions d'accueil et d'hébergements conformes à l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine. Nous espérons que tous les Ukrainiens contraints à l'exil pourront retrouver le chemin de leur patrie.

Amiens Métropole s'associe à toutes les collectes de dons qui s'organisent dans chacune des communes de notre agglomération.

Nous formons le vœu qu'une solution diplomatique puisse être rapidement trouvée pour ramener la paix en Ukraine. »

Voilà le vœu que je sou mets à votre vote, en souhaitant bien évidemment que l'on puisse avoir un vote unanime sur un vœu de cette nature, mais Madame BECKER m'a demandé la parole. Donc, je vais demander aux opérateurs, pour la première fois ce soir, de bien vouloir donner un micro à Madame BECKER qui est à ma gauche et qui vient de lever la main.

MME BECKER : Oui, Monsieur le Président, nous nous joignons à l'ensemble du conseil pour apporter un soutien au peuple ukrainien et dénoncer l'invasion russe. Nous nous joignons à vous pour trouver rapidement une solution en Ukraine et trouver la paix par des moyens diplomatiques.

Nous sommes un pays en paix et cela suffit à souhaiter une bienvenue fraternelle généreuse et bienveillante à toutes celles et tous ceux qui, pour se protéger et protéger leur famille, doivent fuir leur pays. Merci à vous.

M. GEST : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres demandes d'expression ? Non. Je vais donc mettre aux voix ce vœu. Peut-être qu'exceptionnellement nous pourrions commencer par lever la main pour ceux qui sont pour.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : C'est peu de chose, bien sûr, par rapport au drame que vivent les Ukrainiens, mais c'est une façon, une fois encore, de leur manifester notre solidarité.

4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : J'en viens à la suite de l'ordre du jour. Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 2 et le 24 février 2022. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Oui, Madame. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, j'ai une question sur les décisions 1 et 2, sur la restauration des remparts de la Citadelle. Est-ce qu'on arrête complètement cette restauration ? Et qu'en est-il des chantiers d'insertion ?

M. GEST : L'opération Citadelle est bien évidemment terminée. S'agissant de la restauration des remparts, c'est quelque chose qui avait été imaginé, mais qui ne faisait pas partie... comment dirais-je... du plan qui a été envisagé au moment de la décision et des moyens qui ont été affectés à cette opération. Et s'agissant des chantiers d'insertion, je crois pouvoir dire, mais je me tourne vers le directeur général, qu'il y a toujours, à l'heure actuelle... On a terminé une phase de restauration des remparts. Cela, c'est sûr qu'ils travaillaient là-dessus. Et le chantier continue son activité, y compris en maçonnerie. Alors, quand j'évoquais la restauration, c'est que cela devait, au départ, dépasser très largement la simple intervention des chantiers d'insertion. On continue avec les chantiers d'insertion, mais en revanche on n'a pas, il n'y a jamais eu de budget prévu pour aller au-delà et restaurer totalement les remparts pour en faire un lieu de promenade autour de la Citadelle. Donc oui aux chantiers d'insertion, mais cela ne va pas plus loin pour le moment. J'ajoute que c'est la ville d'Amiens qui est en charge de ce dossier.

Pas d'autre(s) remarque(s) ? Donc, on peut considérer les décisions entérinées.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 3 février a été mis à votre disposition. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Oui, Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Cela fonctionne ? Oui. Alors, à la page 16, pardon, au dernier paragraphe, donc une phrase : « Je me refuse d'entrer dans une position systématique. » Ce n'est pas « position » ; c'est « une opposition systématique », donc « opposition » au lieu de « position ». Merci.

M. GEST : Le secrétariat a bien noté. C'est effectivement « opposition systématique ». C'est pris en compte. Pas d'autre(s) observation(s) ? Donc, le procès-verbal est adopté.

Je m'aperçois que dans les communications, c'est vrai que les sujets sont très distincts les uns des autres et ne sont pas de la même importance, mais je voulais vous informer, comme d'ailleurs d'une certaine façon vous avez trouvé sur vos tables un badge concernant Amiens 2028, la Capitale européenne de la Culture, on souhaitait vous le remettre puisqu'ils ont été créés il y a quelques jours. Et puis par ailleurs, vous dire que nous avons eu un premier résultat de la démarche Amiens se prend au jeu puisque hier j'ai reçu de la fédération japonaise de... comment dirais-je... de natation la confirmation de leur décision de venir préparer les Jeux Olympiques à Amiens en 2024. Il y aura donc pendant 3 semaines à 1 mois avant la compétition elle-même une équipe japonaise composée d'environ 30 nageurs et 15 entraîneurs, plus les journalistes qui vont suivre, qui sera ici-même. Puisque la compétition de natation aux Jeux Olympiques de Paris a lieu dans une piscine couverte, ils vont s'entraîner dans une piscine couverte et donc ils feront 4 heures par jour d'entraînement dans le Coliseum, ce qui permettra de laisser quand même en partie ouverte la piscine aux habitants du secteur et... comment dirais-je... ils resteront donc avant de participer à la compétition proprement dite. C'est une première réussite de la démarche que nous avons engagée. Nous sommes en contact très avancé avec une autre fédération japonaise, celle de tennis de table, qui est déjà venue, qui connaît bien la salle de tennis de table d'Amiens parce que l'équipe junior japonaise est déjà venue à deux reprises. Et puis, nous avons d'autres contacts avec d'autres nationalités, avec d'autres disciplines. Bien entendu, nous souhaitons avoir d'autres résultats favorables, mais on sera obligés de se limiter malgré tout en termes d'accueil. Mais cela prouve que la démarche que nous avons engagée est en train de se concrétiser. C'est une bonne image et une bonne opération de notoriété encore de notre agglomération, et donc je salue le travail que mon ami Guillaume DUFLOT, la Direction des Sports de l'agglomération et la personne que nous avons recrutée directement pour se charger de démarcher les fédérations, car en fait ce sont chacune des fédérations de chaque pays qui décident du lieu où ils vont venir s'entraîner. Ce n'est pas le comité olympique. Donc, il y a beaucoup d'interlocuteurs possibles. Il y en a qui s'intéressent à tous les documents audiovisuels que nous avons produits en 8 langues. Nous avons également eu des visites récemment d'autres nations qui ont eu une excellente appréciation sur la façon dont nous les avons, d'une part, accueillies, mais aussi sur les équipements qui sont les nôtres. C'est pour cela que je ne doute pas que nous aurons des bonnes nouvelles à annoncer dans les semaines qui viennent. C'est en ce moment que les choses se décident pour 2024.

L'équipe de natation japonaise nous avait aussi annoncé qu'elle viendrait cet été avec son équipe junior pour préparer les Championnats du monde, mais depuis le conflit en Ukraine elle a pour l'instant suspendu cette décision.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce point.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATIONS DE COMMUNAUTE. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. GEST : Le point n° 6 concerne des autorisations de programme. Nous en avons beaucoup à l'ordre du jour de ce soir. Il s'agit de la mise en œuvre de la programmation prévisionnelle d'investissements 2022 – 2026 qui nécessite de valider les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue pour l'année 2022. Il y a ce soir à l'ordre du jour un certain nombre de dossiers qui concernent ces autorisations de programme.

Je vous propose donc d'approuver le montant de la dotation destinée aux 4 territoires de notre agglomération et s'élevant à 1 800 000 €, répartis comme suit :

- Pour la communauté Nord : 415 500 € ;
- Pour la communauté Sud : 439 300 € ;
- Pour la communauté Est : 423 200 € ;
- Et pour la communauté Ouest : 522 000 €.

Je vous propose également de valider les programmes proposés au titre de l'année 2022 dont les thématiques sont respectivement Culture et Sport et de m'autoriser à solliciter toutes participations financières potentielles, de niveau régional, national comme européen, auprès des partenaires concernés.

Y a-t-il des questions sur ce premier rapport d'autorisations de programme ? Oui, Madame. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, c'est juste pour une explication de vote : comme je n'ai pas approuvé le budget, je ne prendrai pas part au vote concernant les autorisations de programme.

M. GEST : C'est noté. Cela vous concerne vous et qui d'autre ? Personne. Très bien ! Je vais donc mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN), M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

7 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026, et notamment en matière d'accessibilité, la collectivité doit engager des actions qui nécessitent de voter l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 40 000 € pour l'année 2022. Les opérations proposées visent à organiser des visites sur site avant d'élaborer des travaux d'accessibilité, pour 25 000 €, et d'acheter puis poser des balises sonores sur l'ensemble des sites concernés par l'agenda d'accessibilité, à hauteur de 15 000 €.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les opérations précitées, de les financer par l'affectation sur 2022 d'une partie de l'autorisation de programme 12RESACCES et de m'autoriser à solliciter toutes participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces opérations.

Madame ROY a la parole.

MME ROY : Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, je voudrais juste dire que ce dossier est le parallèle de celui que nous avons vu en conseil municipal et qu'il s'inscrit pleinement dans la

politique dédiée à la possibilité aux personnes porteuses de handicap de pouvoir se déplacer correctement dans notre ville et notre métropole. Je voulais également rappeler que nous avons obtenu le label Or « Destination pour tous » qui nous permet justement de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions ces personnes et celles qui viennent d'ailleurs, et qu'il est important que nous puissions poursuivre nos efforts en la matière, de sorte que quand nous allons devoir renouveler le maintien de ce label, eh bien, nous puissions l'avoir fait et pouvoir le garder et par ailleurs améliorer encore les conditions d'accessibilité des personnes porteuses de différents handicaps. Merci.

M. GEST : Merci. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Je vais faire une petite explication de vote quand même parce que nos collègues des deux autres oppositions vont voter pour les uns abstention, pour les autres ne vont pas prendre part au vote. Alors, on a eu une discussion nous aussi, Amiens au Cœur : est-ce que sur des autorisations de programme, faut-il voter pour ? contre ? s'abstenir ? Alors qu'on a voté, on n'a pas voté le budget. Alors, on va voter point par point et ce serait ridicule de notre part de voter contre ce type de délibération où de l'argent va être mis pour favoriser l'accession à des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas la même conception du budget que vous que nous allons voter systématiquement contre une fois qu'il faut faire ces autorisations de programme. Donc voilà, c'est une explication. Je ne la fais qu'une fois et on n'en parle plus. Merci.

M. GEST : On a bien compris. Je vous en remercie. Je vais donc mettre aux voix. Je suppose que c'est le même vote que la fois dernière.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

8 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : L'autorisation de programme "gros équipements" est utilisée pour l'acquisition d'équipements conséquents des services et notamment pour les véhicules roulants motorisés qui représentent l'essentiel des dépenses affectées. Ainsi, l'optimisation de la gestion de ce parc constitue un enjeu financier important qui doit être maîtrisé dès l'expression du besoin jusqu'à la réforme du véhicule. Cette approche doit également permettre de répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique de réduction des émissions de polluants atmosphériques en général et de CO₂ en particulier.

Je vous propose pour l'exercice 2022 d'affecter 419 000 € de crédits de paiement pour ces achats d'équipements mais également de m'autoriser à solliciter toutes les participations financières possibles. En commission, vous avez dû avoir le détail des achats de véhicules en notant, par exemple, que parmi les véhicules il y en a 40 % qui seront électriques.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc aux voix. Est-ce qu'on peut dire même vote ? Pas de problème ? C'est entendu.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION IMMOBILIER ET LOGISTIQUE. RENOVATION, TRAVAUX ET EQUIPEMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. GEST : Toujours dans le cadre de la nouvelle PPI 2022-2026, je vous propose de valider les opérations de gestion patrimoniale visant au gros entretien, mises en conformité, accessibilité, rénovation énergétique et relocalisation de services. Ces travaux seront financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme concernée dont le montant annuel est estimé à 1 500 000 € pour les années 2022 à 2025 et de 1 600 000 pour l'année 2026.

Je vous propose de m'autoriser à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Même vote que les précédents ? Pas de problème. C'est entériné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EQUIPEMENTS DES SERVICES. POLE SANTE TRAVAIL. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Une convention signée avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été signée pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2023 pour déterminer les modalités de financement d'actions menées par la collectivité à l'égard des agents en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi. La mise en œuvre opérationnelle des objectifs fixés dans la convention est portée par le service Pôle Santé au Travail, dont un des axes concerne l'aménagement technique des postes de travail. Je vous propose ainsi de financer les opérations d'achat de matériel pour les aménagements techniques des postes de travail des agents en situation de handicap sur une partie de l'autorisation de programme « équipements de service » et de m'autoriser à solliciter toutes participations financières potentielles.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Même vote ? C'est entériné. Je vous signale que nous n'avions pas cela les années précédentes. C'est une demande qui a été évidemment formulée par la loi dans le sacré principe bien connu : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

11 - CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. AVENANT N°1 DE PROROGATION.

M. GEST : Le FIPHFP a pour missions de collecter les sommes dues par les employeurs publics ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs en situation de handicap et de favoriser les politiques d'intégration et de maintien dans l'emploi des employeurs publics qui s'engagent.

Amiens Métropole se positionne comme un employeur exemplaire en atteignant un taux de 8.32 % en 2021.

Afin de soutenir la collectivité dans la poursuite de ses objectifs, une troisième convention avait été signée avec le fameux fonds d'insertion pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 attribuant un montant de 733 894 €.

Au vu du contexte sanitaire et de son impact sur la mise en œuvre des actions, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 à cette convention qui prolonge cette dernière d'un an (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023) afin de poursuivre les engagements en matière de recrutement notamment (26 recrutements ont été réalisés sur un objectif total de 31).

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.

M. GEST : La circulaire de la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du 11 janvier 2018 acte la transformation des contrats aidés (Emplois d'avenir, Contrat Unique d'Insertion) en Parcours Emploi Compétences. Le cadre juridique reste inchangé et est basé sur l'obligation d'accompagnement par un tuteur et de formation.

C'est dans ce cadre que je vous propose le déploiement de ce dispositif, afin d'offrir aux demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle la possibilité d'obtenir un contrat à durée déterminée et de se professionnaliser au sein des services de la collectivité.

Les contrats PEC (Parcours Emploi Compétences), convenus sur 30 heures par semaine pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, seraient progressivement mis en place à partir d'avril 2022 dans les domaines des espaces verts. Le public ciblé pour lancer la démarche serait les jeunes de 16/25 ans révolus.

Nous avons toujours, à la ville d'Amiens comme à l'agglomération, utilisé ces services que sont les emplois de contrats aidés qui effectivement peuvent mettre le pied à l'étrier d'un certain nombre de jeunes qui ont besoin de cela et donc nous choisissons cette fois encore, en complément de ce que fait la ville d'Amiens, de proposer un certain nombre de contrats de ce type.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - FRANCE RELANCE VELO. APPEL A PROJET DE LA REGION HAUTS DE FRANCE.

M. RENAUX : Il s'agit de répondre à l'appel à projets de la Région Hauts-de-France. Amiens Métropole est engagée depuis plusieurs années dans le développement de l'usage du vélo sur son territoire. Les budgets octroyés dans la PPI 2022-2026 témoignent de la volonté de la collectivité de donner un coup d'accélérateur à la politique vélo d'Amiens et d'Amiens Métropole.

Afin de continuer le travail engagé en 2021 sur la sécurisation des carrefours et axes structurants, je vous invite à répondre à l'appel à projets « France Relance Vélo » lancé par la Région en proposant de travailler sur la ceinture des boulevards intérieurs (Nord>Sud et entre deux gares) : Axe Beauvillé (dont les carrefours Beauvillé/Roubaix et Onfray/Beauvillé), Mail Albert 1^{er}, Maignan Larivière et Carnot et également sur le carrefour Dury/14 juillet.

Donc, il s'agit de ne pas laisser passer les opportunités de financement sur ces axes que l'on trouvera probablement comme prioritaires dans les aménagements à venir.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Oui ? Ah ! pardon, Madame THEROUIN. Là-bas !

MME THEROUIN : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. En effet, c'est un dossier intéressant, une opportunité de financement dont il faut se saisir. Donc, il y a deux axes structurants à proximité des deux gares, également un carrefour particulièrement délicat à franchir pour les cyclistes. Donc, est-ce qu'on va attendre le plan vélo, donc sujet qu'on va évoquer tout à l'heure ? Donc cela, c'est ma première question.

Egalement une petite suggestion sur l'axe Carnot-Mail Albert 1^{er}. Il y a une voie verte partagée entre les piétons et les cyclistes qui souffre d'un manque d'entretien. C'est évoqué dans la présentation du dossier. Mais surtout d'un problème de largeur parce qu'on est loin des 3 mètres recommandés par le CEREMA. Donc, il y a un problème de cohabitation sur un axe qui est très fréquenté entre ces deux gares. Donc, on souhaiterait savoir s'il n'était pas possible de réserver la voie de bus aux cyclistes et utiliser une des deux voies voitures pour la voie de bus. Cela va dans un sens de sobriété, de réduire la place de la voiture sur un boulevard qui a 2x2 voies. Donc, un peu plus de place pour les piétons, un peu plus de place pour les cyclistes et puis une voie de bus toujours dégagée. C'est une proposition.

Par ailleurs, une autre question : je voulais savoir si une collectivité qui finance, comme en l'espèce le conseil régional, est-ce qu'elle aura un droit de regard sur la qualité des aménagements qui seront faits par Amiens Métropole ?

M. GEST : Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX. Ah ! attendez : il y a Renaud DESCHAMPS qui souhaite prendre la parole. On fera une réponse collective. Le micro à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je profite de ce point pour constater du mieux depuis quelques mois quand même dans ces aménagements, dans les carrefours notamment qui ont été aménagés. Donc cela, c'est un point positif. Là où je mets un point d'alerte quand même, c'est qu'on a pu constater que la sécurisation des cyclistes existe, mais à l'usage, on peut constater par-ci par-là quelques points qui semblent être des malfaçons ou des aménagements qui vont peut-être poser des problèmes dans les semaines et les mois à venir avec des endroits, je pense notamment à la place Vogel, où on voit déjà des pneus de voiture qui appuient sur les rebords qui ont été construits déjà.

Ce que je suggère, mais hélas ! je crois connaître la réponse de votre vice-président, c'est qu'on est bien trop souvent confrontés aux travaux une fois qu'ils sont faits et une fois qu'ils sont faits, c'est dommage et on avait eu le cas il y a un an, rappelez-vous, sur le Mail Albert 1^{er} : vous aviez été obligés de refaire, après les travaux pour le BHNS, une traversée piétonne pour sécuriser. Pour éviter cela, je suggérerais que votre vice-président sollicite, mette en place, un groupe de travail avec des élus de cette assemblée. Il y en a qui sont cyclistes. Il y en a qui sont et cyclistes et automobilistes. Et ce ne serait pas du temps perdu. Ce ne serait vraiment pas du temps perdu parce que cela nous permettrait, en nous rendant sur place, de vous dire : « Oui, c'est bien ce que vous présentez, mais peut-être, là, faites attention à ceci, faites attention à cela. » Aujourd'hui, on est un petit peu trop dans un système descendant et où on se rend compte a posteriori des petites erreurs que nous aurions pu éviter à mon sens.

M. GEST : Très bien. D'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Oui, Monsieur le Président. Alors, d'abord pour répondre à Madame THÉROUIN, effectivement, vous avez absolument raison : ce qui doit être normalement une voie verte doit correspondre à des critères de largeur. Donc, la voie verte permet la cohabitation vélos/piétons et doit faire 3 mètres. Effectivement, dans les aménagements qui ont été faits entre les deux gares, le long des boulevards, j'ai pu me rendre compte qu'on avait un peu utilisé cet espace pour soit y mettre des plantations qui n'étaient pas forcément adaptées et qui prennent de la place, voire du mobilier urbain. Il y a une autre question qui est posée aussi : c'est la qualité du revêtement. Ce qui fait que notamment quand on part de la place St Roch, on voit bien que là, pour le coup, les cyclistes prennent la voie, le site propre bus plutôt que de prendre la voie verte qui est mal identifiée, à part un panneau, et dont le revêtement, surtout quand c'est humide, n'est pas du tout adapté et offre une confrontation avec les autres usagers qui n'est pas souhaitable. Donc vraiment, ce parcours-là est à revoir et on peut aller jusqu'au Gaumont aussi. C'est la même chose entre la rue Saint-Fuscien et puis le Gaumont, c'est pareil. Là, on a une voie verte qui ne porte que son nom mais qui ne correspond pas aux caractéristiques réglementaires de ce point de vue. La solution de faire, d'utiliser le site propre du bus pour mettre les vélos et de renvoyer les bus dans la circulation amènerait quand même d'autres problématiques. C'est quand même dommage d'avoir travaillé et vous savez combien c'est important d'avoir un maximum de sites propres pour le transport en commun, et de le supprimer aujourd'hui pour faire le vélo. Je pense qu'il y a probablement une alternative. On est en train de réfléchir à la possibilité de recréer véritablement une voie ou un passage sur ce secteur-là qui permettrait de gérer l'ensemble des usagers en sécurité. Et cela, c'est un travail qui est en cours. Donc, je ne peux pas vous donner de réponse définitive. Et vraiment, cela, pour l'avoir fait personnellement avec les services, la reconnaissance de ces itinéraires, il est évident que cela donne... Cela ne va pas. Donc, il y a des choses à reprendre. Il faut les reprendre.

Concernant donc les dossiers et puis un éventuel droit de regard de la Région, d'abord, forcément, pour répondre : on n'a pas encore tous les éléments. Elle instruira les dossiers à partir de mi-avril et nous fournirons les précisions. Il y a forcément un cahier des charges. Ils nous attribuent forcément des subventions à partir d'un objectif recherché et donc pour obtenir ces subventions, il faudra forcément que l'on rentre dans ces critères exigés par la Région. Cela me semble normal. Donc encore une fois, tout le monde travaille avec l'idée de rechercher une qualité d'aménagement et de sécurité pour favoriser la pratique du vélo.

Pour répondre à Monsieur DESCHAMPS, je ne pense pas qu'il y ait des malfaçons sur le secteur Vogel, etc. Par contre, des comportements routiers de certains automobilistes qui essaient un petit peu de venir grignoter sur l'espace, cela, c'est une chose. Je vais regarder : on va aller... Dommage, ma réunion de service, j'ai demandé qu'on regarde un petit peu de près. Si vous avez

des exemples très précis, n'hésitez pas, par mail, à me les faire passer. Vraiment je suis preneur. Quand vous voyez des choses comme cela, il ne faut pas hésiter à faire un mail. Pas de souci ! Après, proposer un groupe de travail... Bon voilà, j'ai une délégation. J'exerce avec des services. Après, on prépare les dossiers. On les voit en commission.

Je pense que l'élaboration d'un schéma nous permettra, et ensuite on devra traduire une programmation budgétaire. Je pense qu'effectivement on aura un moment d'échange sur les projets d'aménagement avant que ceux-ci soient enclenchés. On regardera la forme pour permettre peut-être d'aller au-delà de la simple réunion de la commission avant un conseil. Rien ne nous empêche, par exemple, de faire une commission en dehors du calendrier institutionnel et de se réunir en commission développement durable pour regarder les prémices des aménagements travaillés par les services. Après, moi, je suis de ceux qui veulent aussi avancer et donc à un moment donné il faut trouver le juste équilibre entre concertation, travail en commun et puis décision. Donc voilà, c'est ma façon de travailler.

M. GEST : Merci. Je voulais compléter par une chose : nous allons nous lancer dans la révision de ce qu'on appelait avant le plan de déplacements mais qu'on appelle maintenant le plan de mobilité et dans le cadre de cette procédure, qui va prendre un moment, je dois le dire, qui est bien à séparer du schéma. Le schéma, c'est ce que nous voulons faire comme aménagements et comme vient de le dire Jean-Claude RENAUX, moi, je ne vois qu'avantages à ce que vous fassiez une commission spéciale pour parler de cela. Ce n'est vraiment pas un sujet. Mais dans le cadre de la procédure pour le plan de mobilité, nous allons devoir mettre en place un comité des partenaires, avec des élus, avec des représentants de ceux qui ont à utiliser... comment dirais-je... les transports en commun ou différentes choses, avec les milieux professionnels aussi, et donc on pourra réfléchir à ce moment-là à quels élus peuvent siéger dans ce comité. Si on pouvait arriver un jour, sur cette... comment dirais-je... cette politique du vélo, à travailler en bonne intelligence avec des gens qui n'ont pas exclusivement comme préoccupation de nous traduire devant les tribunaux, je n'y verrais qu'avantages. Voilà. Parce qu'il est important que compte tenu du coût de certaines réalisations, comme par exemple celles que nous avons faites l'été dernier sur le secteur Vogel/La Hotoie pour faire simple, il est important qu'on ne se trompe pas sur les... comment dirais-je... les réalisations. Elles étaient très différentes de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. Vous avez bien voulu signaler d'ailleurs qu'il y avait des améliorations notables. C'est très bien ainsi. Et je souhaite qu'on puisse, encore une fois, travailler sur ce sujet-là dans la sérénité parce que je ne vois vraiment pas pourquoi il faut se focaliser à ce point sur une politique qui est certes importante mais qui est une des politiques de l'agglomération et donc voilà. On regardera le moment venu, pour compléter ma réponse, ce qu'il y a lieu de faire au niveau du comité des partenaires. Voilà.

Je mets aux voix le rapport n°13.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - PLAN VELO D'AMIENS METROPOLE. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONTRAT.

M. RENAUX : Il s'agit donc d'avoir une AMO pour l'élaboration du plan vélo d'Amiens Métropole, n'est-ce pas, sa maîtrise d'ouvrage que l'on propose de confier à la SPL Vallée Idéale Développement.

Donc, Amiens Métropole est engagée dans le développement de l'usage du vélo sur son territoire. La réalisation d'un plan vélo permettra à la collectivité de disposer d'un plan guide programmatique

pour les prochaines années ; et ce, en vue de déployer de nouveaux itinéraires cyclables tout en améliorant les continuités et la sécurité des cyclistes. La collectivité souhaite se faire accompagner par la SPL Vallée Idéale Développement pour la réalisation de son plan vélo, l'objectif étant de le valider pour l'été 2022.

Le coût de la prestation est estimé à 76 000 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la SPL, d'autoriser le président à le signer ainsi qu'à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers possibles.

M. GEST : Merci. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, alors je vais bien sûr voter pour, mais je voudrais quand même noter que nous faisons appel à la SPL pour mettre en place un plan vélo. C'est une question qu'on doit se poser : pourquoi l'avez-vous fait ? Pourquoi n'avez-vous pas confié cette réalisation à nos services ? La réponse, je l'ai : c'est parce que notre service (oui, je fais les questions et les réponses) est sous-dimensionné. Je crois, et vous me direz si je me trompe, que nous avons un seul agent, un et demi, dédié à la politique vélo au sein de la métropole. Je ne parle que du vélo. Au service mobilité, il y a plus d'agents. Mais pour la pratique du vélo, il n'y a qu'une personne. Dans les villes où cela fonctionne, dans les villes où cela avance vite, dans les villes où il y a une véritable envie de faire cohabiter vélos et automobiles, parce que faire du vélo ce n'est pas supprimer les autos, je le rappelle, on a des structures internes qui sont plus musclées, qui sont plus musclées tout simplement. C'est le terme. Alors, étoffées. Qui sont plus étoffées. Donc là, vous avez confié à la SPL. La SPL a démontré qu'elle savait travailler sur différents sujets. On lui confie régulièrement des travaux sur différents sujets. Alors, j'imagine que la SPL n'est pas non plus équipée en interne par des spécialistes du vélo et qu'elle devra elle-même, par rebond, faire appel à des sociétés expertes. Alors, c'est ce système de sous-traitant de sous-traitant de sous-traitant que je souhaite mettre en avant ici et avoir un petit peu votre éclairage là-dessus.

M. GEST : Je ne sais pas si Jean-Claude RENAUX veut dire un mot là-dessus.

M. RENAUX : Oui, pas de souci. Ah ! pardon, il y a d'autres questions.

MME THEROUIN : Comme cela, on pourra apporter une réponse aux deux interventions. Je vous remercie de me donner la parole.

Alors, sur ce plan vélo qu'évidemment nous voterons, en tout cas pas le plan vélo mais l'annonce de confier l'AMO à la SPL Vallée Idéale, donc c'est un objet très intéressant : des itinéraires continus, des aménagements cyclables pour les trajets du quotidien. On appelle beaucoup cette formule, « les trajets du quotidien », puisqu'en effet le vélo, cela doit être une pratique quotidienne, en tout cas pour celles et ceux qui le peuvent. Alors, on peut s'interroger sur la méthodologie. Il est question d'une période de benchmarking qui comprend des visites de terrain. Donc, la suggestion, puisqu'il y aura une visite avec les élus, c'est que les élus puissent se rendre dans une ville de la même taille qu'Amiens Métropole qui a eu une bonne note au baromètre des villes cyclables, c'est-à-dire une note qui a été fixée par les usagers au quotidien de ces villes plus ou moins cyclables.

Alors, pourquoi on peut s'interroger ? Parce qu'on n'a pas eu la communication du cahier des charges. On a uniquement le contrat de l'AMO. Donc, il y a sans doute plein de choses très intéressantes dans le cahier des charges. Il serait utile et intéressant de l'envoyer aux élus que nous sommes. Je m'interroge sur les modalités de consultation publique. Est-ce qu'il va y avoir une

concertation ? Est-ce que les usagers vont y être associés, notamment les associations représentant les usagers. Je crois qu'il y a eu un petit clin d'œil juste avant. On pense beaucoup à cette association.

Et à ce propos justement, Véloxygène avait soumis aux différents candidats aux élections municipales un plan vélo. Donc, il y en a un déjà. Et l'immense majorité des recommandations avaient été approuvées par Brigitte FOURÉ, Alain GEST, qui étaient tous les deux têtes de liste à l'époque, et donc voilà pour rappeler : il existe déjà un petit plan vélo.

Et par ailleurs, on peut s'interroger sur le rôle des élus, mais Jean-Claude RENAUX en a parlé tout à l'heure, et est-ce qu'on va juste valider sur table le dossier ou est-ce qu'on va y être associés ? J'ai cru comprendre qu'on allait éventuellement y être associés, donc nous y sommes bien entendu favorables et tout à fait disposés.

Par ailleurs, sur l'importance de ce dossier, Monsieur le Président a rappelé que le PDU 2013-2023 arrivait à échéance et qu'en effet il était temps d'actualiser ce document qui, pour le coup, contrairement au schéma cyclable qui n'est qu'une liste d'intentions, c'est un document prescriptif. Alors, même si on change le nom, le PDU, c'est très important parce que ce sont des objectifs globaux, dans lequel ce schéma cyclable doit s'inscrire, où il y a des parts modales pour les différents usages. Donc, pour la marche, pour les nouveaux usages, les trottinettes en tous genres, les différents types de vélos, la voiture individuelle bien entendu mais aussi le covoiturage, etc., et bien sûr les bus et les trains. Donc, ce sera un document très intéressant et celui-là sera soumis à enquête publique. Donc, on peut s'intéresser, s'interroger pardon, sur la cohérence de ce schéma, de ce futur schéma qui est le plan vélo puisqu'il n'a pas un mot sur ce PDU nouvellement appelé plan de mobilité et par ailleurs nous sommes dans un contexte. Ce n'est pas un dossier comme un autre, un schéma cyclable. Les sujets de mobilité sont très importants pour bien sûr les habitants d'Amiens Métropole puisque tous les jours, pour la plupart, ils se déplacent. Mais aussi on est dans une période de crise. Il y a une urgence écologique et la sobriété peut aussi concerner les transports. C'est un mode d'action et un levier d'action très, très fort.

Et il y a une chose dont j'aimerais parler également : c'est la santé parce qu'il y a une étude qui vient à nouveau de sortir sur les conséquences de la pollution de l'air. Non seulement, alors on était au courant que malheureusement la pollution de l'air entraînait des maladies cardiovasculaires et pulmonaires, mais désormais une nouvelle étude prouve qu'on peut accélérer le déclin cognitif. C'est le symptôme annonciateur de démence comme la maladie d'Alzheimer. Donc, je vous invite à parcourir cette étude. Cela fait un peu froid dans le dos, mais voilà ce dont on parle. Ce n'est pas juste la mobilité. C'est aussi la santé, la baisse de la pollution derrière. Donc le vélo c'est beau, mais c'est aussi très efficace et économique. Et puis, plus de place pour les piétons. Tout le monde en profitera également. Je vous remercie.

M. GEST : Plus d'autres interventions ? Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX pour répondre globalement à ces interrogations.

M. RENAUX : Pourquoi la SPL ? La SPL, c'est l'outil d'une SPL parce que c'est un outil bien pratique et réactif qui nous permet justement d'aller beaucoup plus vite que d'aller directement avec toutes les procédures d'appel à concurrence pour choisir un AMO, etc. Là, cela permet d'être beaucoup plus réactif. On veut avancer. Sur le vélo, on a voté des crédits assez conséquents, que ce soit à la métropole et si on cumule avec ceux de la ville d'Amiens, c'est quand même très, très conséquent. Et donc, la SPL. Et puis, c'est bien aussi, je répondrai sur la question de la dimension du service, mais c'est bien aussi de mettre un tiers un petit peu comme cela, un regard, porter un regard un

peu extérieur, entre guillemets, sur l'élaboration de ce schéma directeur. C'est un schéma directeur qu'il s'agit d'élaborer qui va même au-delà d'une mandature. Voilà donc.

La SPL est un bon outil. Il n'y a pas de raison qu'on ne la mobilise pas sur ce travail-là. La SPL peut très facilement aller chercher une expertise extérieure, ce qu'elle a déjà commencé à faire d'ailleurs, vous le savez bien, et donc des personnes qui ont une expérience sur l'élaboration de politiques cyclables dans des villes extrêmement connues pour leur politique en faveur du vélo.

Donc voilà, c'est bien. C'est bien d'avoir un peu cette relation et cette discussion entre les services, l'élu que je suis et puis la SPL sur la construction de ce schéma directeur.

Quant au service, c'est quand même un service dont les effectifs ont été multipliés par deux. Ils ont été doublés. Alors, peut-être que ce n'est pas assez, mais nous n'avions qu'un seul agent, et cela depuis de très nombreuses années, sur la question du vélo, avec un budget qui était quand même assez limité, et aujourd'hui nous avons donc doublé les effectifs du service : il y a deux personnes à temps plein sur la mobilité plus, je vais dire, le temps passé sur cette thématique-là dans l'ensemble du service mobilité est aussi loin d'être neutre et bien au-delà de ce que l'on pouvait y consacrer avant. Donc voilà, on peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais il faut noter quand même les renforts qui ont été faits dans ce domaine.

Madame THEROUIN, les élus, je ferai la même réponse que tout à l'heure : il y a un temps pour le travail avec les experts, avec les services, et puis un temps d'échange à avoir entre les collègues avec les élus et nous avons donc les commissions qui sont tout à fait adaptées pour avoir ce temps. Donc, on aura l'occasion. Cela fait partie aussi du travail confié à la SPL un peu de nous imaginer tous les aspects. Ce n'est pas simplement de faire une cartographie, mais également de regarder comment on travaille la réalisation de celui-ci avec tous les acteurs. Donc, il n'y a pas d'ostracisme là-dessus. Les personnes à la SPL et les personnes qu'elle mandate dans son équipe pour élaborer vont recueillir la parole des acteurs sans exclusive. D'ailleurs, des associations. Et donc, va nourrir sa réflexion là-dessus.

Puis c'étaient des villes bien notées. Bon, cela me donne l'occasion quand même de rappeler à sa juste mesure ce qu'est non pas une enquête d'opinion réellement réalisée sur l'ensemble de la population avec une méthode scientifique, etc., mais une démarche quand même d'abord militante, engagée par la Fédération des usagers de la bicyclette et des associations qu'il y a derrière et puis voilà, avec aussi les participations. Certains diront que c'est beaucoup. D'autres la relativiseront. Bon voilà, c'est un élément que je prends en compte. C'est un élément du débat. Il ne faut pas le surinterpréter voilà. Il y a une dimension très, très militante et puis je ne vais pas revenir sur le contexte politique dans lequel s'est déroulée aussi cette enquête. Donc, les associations, j'ai répondu.

Concernant le plan de mobilité, vous avez parfaitement raison : c'est un document structurant. C'était le PDU. Il est arrivé à terme. Nous avons évidemment commencé à regarder chronologiquement comment celui-ci va se dérouler. Donc, quand derrière envisager pour le futur plan de mobilité ? Plutôt dans la deuxième partie du mandat, en lien avec l'élaboration du SCOT et du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Et vous savez que pour mettre en place un plan de mobilité, il faut s'appuyer là, pour le coup, sur des études extrêmement complètes, comme la dernière fois d'ailleurs il avait été fait, et donc une enquête ménages, une enquête déplacements qui, pour avoir vraiment toute sa pertinence, il faut qu'on soit capables de la mener à l'échelle du Pôle Métropolitain puisque globalement c'est le bassin d'emploi qui couvre, qui est couvert par cette instance et donc on envisage finalement de lancer... On ne peut pas engager ce travail. La première chose, cela va être de lancer cette enquête déplacements à l'échelle du Pôle du Grand

Amiénois et pour cela, il faut que l'on puisse le saisir. Il faut que les membres qui le composent, les EPCI qui le composent, valident la démarche. Et enfin moi je suis vraiment extrêmement convaincu qu'on ne peut mener véritablement, élaborer un plan de mobilité sur Amiens Métropole sans prendre en compte l'échelle du pays. Donc voilà la première base. Et c'est un très, très lourd travail pour... Je crois que vous aviez, Emilie, déjà participé au précédent PLU, me semble-t-il, puisque je crois que c'était dans la mandature 2008-2014, de mémoire, et donc il y avait eu d'ailleurs cette enquête déplacements avec des entretiens personnalisés, voilà. Enfin c'est un gros, gros, gros, gros travail. C'est une enquête qui doit être réalisée par un organisme agréé par le CEREMA aussi. On ne peut pas prendre n'importe quel organisme pour réaliser cette étude et on tient à la réaliser de la manière la plus sérieuse possible.

Donc voilà, me semble-t-il, avoir répondu à toutes vos interrogations.

M. GEST : En effet. Merci à Jean-Claude RENAUX. Je voulais d'ailleurs juste ajouter que s'agissant des personnels de la collectivité, aux deux personnes dont Jean-Claude RENAUX parlait, il faut aussi ajouter des gens qui dans le service, dans l'ensemble du service déplacements travaillent aussi à l'occasion sur ces services-là. Donc, il n'y a pas que deux personnes. Et puis, je ne vous surprendrai pas en disant que je partage complètement l'appréciation que vient de porter Jean-Claude RENAUX sur les classements qui sont réalisés en ce qui concerne les villes qui travailleraient plus ou moins bien sur le vélo puisqu'il s'agit effectivement de quelque chose qui n'a absolument rien de scientifique et qui d'ailleurs, s'agissant d'Amiens, concernait 800 personnes sur une agglomération de 180 000 habitants. Il faut quand même relativiser beaucoup de ces choses-là, d'autant qu'on sait très bien que dans ces cas-là se mobilisent principalement ceux qui ne sont pas satisfaits du travail réalisé. Donc personnellement, je regarde ce que l'on fait. Je regarde ce que l'on veut faire : la mise en place d'un schéma qui dirige en quelque sorte les investissements et par rapport, par ailleurs, à un plan de mobilité qui dépasse très largement l'unique moyen qu'est le vélo, car je partage l'avis de Renaud DESCHAMPS effectivement. Le vélo, ce n'est pas destiné à éradiquer tous les autres moyens et ce n'est pas encore le stade où on pourra malheureusement, compte tenu des circonstances actuelles évidemment on voudrait bien avoir moins à consommer sur les crédits pour alimenter les voitures, mais il y a aussi dans ce domaine-là une politique qui est mise en place au plan national et qui vise à ce qu'en 2030 on ait beaucoup, beaucoup, beaucoup de voitures électriques qui donc répondront aussi à la problématique de la pollution.

Quant aux études, je veux bien lire votre étude, Madame THÉROUIN, si vous me donnez les coordonnées pour savoir qui l'a réalisée parce qu'il y a beaucoup d'affirmations dans ce domaine qui méritent d'être approfondies. Voilà.

Je mets aux voix le rapport n°14. Pardon ? Attendez, il y a Margaux DELÉTRÉ qui veut prendre la parole sur ce sujet.

MME DELETRE : Oui, en fait, non mais j'ai levé la main en temps et en heure, Président, mais vous ne m'aviez pas vue. Non, je voulais simplement répondre sur la question de l'amélioration de la qualité de l'air pour dire à Madame THÉROUIN que d'abord c'est une préoccupation qui nous préoccupe tous et que dans le cadre de la stratégie du PCAET sur sa stratégie Air, nous travaillons, Amiens Métropole, à un plan Air qui vous sera présenté très prochainement, dans les deux ou trois mois qui arrivent, et je voulais vous dire qu'effectivement c'est un enjeu sanitaire fort pour nous et c'est aussi, cela fera aussi l'objet d'une campagne de communication, puisque c'est l'effort de chacun qui permettra aussi de réduire les polluants atmosphériques sur le territoire de l'agglomération. Mais sachez que, voilà, c'est en cours.

M. GEST : Jean-Claude RENAUX pour un complément.

M. RENAUX : Juste dire aussi qu'on doit aussi travailler avec un partenaire qu'est le conseil départemental qui lui aussi est à l'œuvre aujourd'hui pour faire son schéma directeur des itinéraires cyclables et donc il faut que l'on puisse, et on a de nombreux échanges pour pouvoir bien faire en sorte de connecter notre futur schéma directeur avec celui du conseil départemental et puis aussi nous avons les véloroutes qui existent aussi actuellement, qui traversent notre territoire.

M. GEST : Bien, je mets aux voix le rapport n°14.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) n'a pas pris part au vote.

15 - DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE ALBERT-AMIENS. RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR PAR LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Dans le cadre d'une volonté de réindustrialisation de notre pays, aussi de souveraineté nationale et européenne dont on mesure encore plus l'importance aujourd'hui, l'Etat a mis en place il y a maintenant 3 ans une démarche de labellisation, que j'avais déjà évoquée, de 148 territoires dits Territoires d'Industrie, dont conjointement les agglomérations, pour ce qui nous concerne, d'Albert et d'Amiens. Il s'agit de structurer, de mettre en œuvre des actions qui soutiennent le développement de nouvelles activités industrielles sur notre territoire. Je vous rappelle l'importance de l'industrie sur le grand bassin d'emploi d'Albert et d'Amiens qui est supérieur à 20 000 emplois. Cette fois-ci, ce sont des chiffres INSEE, Monsieur le Président. Donc, ils sont fiables. Avec les grands groupes que nous connaissons tous, mais aussi à peu près pour moitié des petites et moyennes entreprises, enfin des TPE industrielles, avec un secteur qui est face à de redoutables défis, des beaux enjeux mais aussi des redoutables défis liés à la révolution digitale qui est en train de transformer radicalement l'industrie et puis évidemment la transition écologique, sans parler des risques géopolitiques et de leurs conséquences sur lesquels évidemment nous avons une extrême vigilance.

Concrètement, dans le cadre de Territoires d'industrie qui financent déjà un certain nombre d'audits extrêmement intéressants qui seront en cours sur le sujet, cette fois-ci, l'Etat propose de cofinancer, au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT), à hauteur de 40 000 € par an, un poste d'animateur pour le territoire d'Albert-Méaulte et d'Amiens Métropole pour 2 ans : 2022 et 2023.

L'employeur de cet animateur sera le Pôle Métropolitain, mais le recrutement sera conjoint entre le Pôle Métropolitain, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite (donc Etat, Pôle Métropolitain et Amiens Métropole), sachant que la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et Amiens Métropole verseront chaque année une quote-part de 5 000 € par an et par collectivité pour 2022 et 2023. Pour que ce soit plus clair pour vous que ce qui m'était écrit, donc il y a 40 000 € pour l'animateur : 20 000 € euros pris en charge par l'Etat et 20 000 € pris en charge par le Coquelicot et Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE. RESEAU EUROPEEN DE VILLES UNIVERSITAIRES. CHARTE. APPROBATION.

MME PINON : Monsieur le Président, chers collègues, Amiens Métropole est adhérente de l'association des Villes Universitaires de France depuis 2012, réseau permettant de regrouper les villes universitaires, de défendre leurs intérêts communs et de développer les échanges et relations avec les villes universitaires européennes.

Afin de répondre aux objectifs du Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SMESRI) en matière de renforcement de la notoriété de l'ESRI amiénois, de multiplication de ses interactions avec des acteurs régionaux, nationaux et internationaux, de réussite de l'intégration des étudiants et de l'amélioration de leur accompagnement social et économique, je vous propose d'approuver la charte "réseau européen de villes universitaires" qui ne présente aucun impact financier.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN STRATEGIE NUMERIQUE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME DELETRE : Président, dans la continuité de notre feuille de route stratégie numérique arrêtée en 2020 et de la programmation pluriannuelle des investissements votée en fin d'année dernière, cette délibération permet d'affecter les crédits de paiement à hauteur de 1,6 million d'euros pour l'année 2022 au titre des investissements sur les systèmes informatiques de la collectivité et répondant au choix ambitieux d'Amiens Métropole de faire évoluer son infrastructure informatique face à son obsolescence et à l'exigence de performance des systèmes informatiques attendue par les citoyens. La refonte des réseaux, du stockage de données ou le déploiement des fibres sont des projets lourds en cours de déploiement, certains encore non initiés ou d'autres en cours de finalisation.

En outre, et dans le cadre de ce plan pluriannuel d'investissement, en complément de ces travaux, la DSI accompagne les directions métiers pour leur développement numérique. Les objectifs transverses recherchés sur ces projets répondent à deux axes :

- Le premier : simplifier la relation citoyen-administration ;
- Et le deuxième : mettre en œuvre ou améliorer les systèmes d'informations métiers.

En termes de déclinaison, ces deux axes se ventilent en trois domaines d'investissement :

- 640 000 € pour le remplacement de l'infrastructure ;
- 420 000 € pour les équipements bureautiques numériques des agents et des communes ;
- et 520 000 € pour le système d'information métiers & citoyens.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

**18 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE. APPEL A PROJET. 1ERE REPARTITION.
CONVENTIONS.**

M. PENAUD : Dans le cadre du Contrat de Ville signé le 20 février 2015 par l'État, la Région, le Département, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, je vous propose de valider le programme d'actions de la première répartition qui a été construit autour de 5 axes stratégiques et s'applique sur les 6 quartiers prioritaires pour un montant total de subventions de 1 335 860 €, comprenant 171 actions portées par 92 structures. Pour information, ce Contrat de Ville prendra fin à la fin de la présente année après que nous ayons validé à l'automne la deuxième répartition.

Je vous propose également d'approuver les conventions types qui seront à formaliser avec les structures et dont le projet est financé et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BEN MOKHTAR n'a pas pris part au vote.

**19 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. CONVENTION ALT2 AVEC L'ETAT ET ACTUALISATION
TARIFAIRE.**

M. PENAUD : Pour satisfaire aux exigences du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Amiens Métropole a réalisé sur son territoire 109 places de stationnement de moyen séjour réparties sur 3 aires : l'aire de Grâce à Amiens, l'aire du Bois des Roses à Longueau et l'aire du Four à Chaux à Boves.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est fondée sur la perception de recettes locatives, qu'il convient d'actualiser, et la perception d'une allocation de logement temporaire de l'État dont les modalités de versement sont fixées par convention.

Je vous propose d'approuver la convention avec l'État pour l'aire de Boves et les tarifs tels que détaillés dans la délibération qui vous a été transmise, ainsi que les tarifs annexés en cas de détérioration, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Il convient par ailleurs d'approuver les modifications des règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage situées rue de Grâce à Amiens, rue du Bois des Roses à Longueau et lieu-dit « le Four à Chaux » à Boves.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMIENS. PLATEFORME DES IMAGES ET DE LA CREATION. PIC. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. SAVREUX : Amiens Métropole, en partenariat avec différentes institutions et acteurs culturels associatifs, a pour ambition de faire de la filière "arts visuels" une filière d'excellence et de distinction dans sa politique culturelle. C'est la raison pour laquelle nous avons inauguré il y a peu la galerie totem sur le parvis de la cathédrale, la raison pour laquelle aussi nous avons lancé l'année dernière le festival IC.ON.IC qui est dédié aux arts visuels et plastiques, et la raison pour laquelle nous soutenons depuis de nombreuses années Les Rendez-vous de la bande dessinée ou encore Les Safra'Numériques.

C'est pourquoi aussi, je vous propose, et c'est tout l'objet de cette délibération, d'approuver la création d'une plateforme des Images et de la Création dite PIC, qui sera le projet culturel emblématique du mandat avec une enveloppe dans la PPI de 20 millions d'euros, qui deviendra un véritable tiers lieu culturel visant à rassembler notamment le pôle BD Hauts-de-France, Waide Somme qui est le département images animées de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design et le FRAC Picardie dans l'ancienne plateforme industrielle du courrier, rue Dejean à Amiens, soit plus de 10 000 m² de surface. Ce projet serait financé par affectation de l'intégralité de l'autorisation de programme "Plateforme des Images et de la Création" : le montant concerné s'élève à 300 000 € pour l'année 2022.

Bien plus que la seule volonté de réunir ces acteurs culturels sur un lieu unique, la PIC sera aussi une vitrine de leurs activités mais aussi un lieu d'accueil, de restauration, de détente et de promenade ouvert à tous les publics.

Je vous propose donc d'autoriser le Président à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires, et à signer toutes les demandes et actes administratifs nécessaires au bon déroulement de cette opération ainsi que les mandats d'études et de maîtrise d'ouvrage.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRR MODERNISATION DE SITE ET ACHATS D'INSTRUMENTS. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. SAVREUX : Pour assurer son fonctionnement, comme tous les conservatoires classés par l'État, le conservatoire à rayonnement régional d'Amiens a besoin de disposer de crédits pour l'achat d'instruments de musique.

Je vous propose donc pour l'exercice 2022 d'affecter 220 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation de programme "CRR modernisation site et achats instruments", afin de financer les opérations d'acquisition d'instruments et de matériels pédagogiques ainsi que la première phase de modernisation et de remise aux normes de l'auditorium Henri Dutilleux et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers potentiels.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix. Je vous signale que le nouveau directeur du conservatoire régional est arrivé depuis quelques jours. Il est en poste. Il vient du conservatoire de Valenciennes et donc il est aujourd'hui opérationnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX ANNUELS, MAINTIEN EN ETAT ET ACHATS DIVERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. SAVREUX : Les opérations de travaux courants et de maintenance du parc zoologique d'Amiens sont nécessaires à la préservation de la sécurité des visiteurs, des agents dans l'enceinte du parc et au bien-être animal, au même titre que l'achat de matériels spécifiques utiles au travail quotidien des agents du parc, de même que la remise à niveau de certaines de ses zones et la création de nouveaux espaces qui sont indispensables à l'attractivité de l'établissement.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver ces opérations d'investissements qui seraient financées par affectation de l'autorisation de programme concernée dont le montant global s'élève à 350 000 €, d'approuver l'échéancier prévisionnel prévoyant pour l'année 2022 le versement d'une partie des crédits de paiement prévus à hauteur de 90 000 € et d'autoriser le Président à solliciter toutes participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces opérations et à signer tous les actes afférents. Le budget 2022 permettra notamment de mettre aux normes la filtration des bassins des otaries et des manchots de Humboldt.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN) M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER.) se sont abstenus.

23 - GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE. INTERNATIONAL ZOO EDUCATORS ASSOCIATION. ASSOCIATION FRANCOPHONE DES VETERINAIRES DE PARCS ZOOLOGIQUES. ASSOCIATION FRANCOPHONE DE SOIGNEURS ANIMALIERS. ADHESIONS. ANNEE 2022.

M. SAVREUX : Considérant l'évolution présente et à venir du parc zoologique, ses obligations légales et l'intérêt fort du réseau professionnel pour être présent sur la scène nationale, européenne et internationale, je vous propose de valider les adhésions aux 4 structures suivantes pour un coût total de 740 € :

- Le Groupement de défense sanitaire - Agricultures et Territoires, lequel collecte les cotisations pour le compte d'ATM Ruminants qui prend en charge le traitement de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins du zoo.

- IZE dont la mission est notamment d'améliorer les programmes d'éducation des installations de ses membres, de fournir l'accès aux techniques et à l'information sur l'éducation à la conservation.
- L'Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques, un réseau qui nous permet d'échanger sur des cas cliniques précis, de partager des données scientifiques, d'échanger sur la législation en vigueur ou sur des projets de loi, et de faire évoluer du point de vue vétérinaire les conditions de vie des animaux captifs.
- Et enfin l'Association Francophone des Soigneurs Animaliers, avec l'objectif de développer un réseau d'échanges actif et accéder aux formations à destination des agents du secteur animalier.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Il s'agit effectivement des subventions de fonctionnement que nous votons chaque année. Dans le cadre de la politique culturelle d'Amiens Métropole, je vous propose de répartir, au titre de l'année 2022, la somme de 2 782 100 € entre les différentes associations culturelles qui sont listées dans la délibération, d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser le Président à les signer. Notez qu'il s'agit des mêmes montants que 2021 et qu'il y a un retour, comme prévu, du Festival Minuit avant la Nuit pour un montant de 100 000 €.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, juste une explication de vote : on votera pour, mais on remarque que d'année en année ces subventions n'augmentent pas. Or, ne pas augmenter quand on sait que le prix de la vie, l'énergie, augmentent, c'est aussi ne pas augmenter les droits d'auteur, par exemple, parce que ces associations font appel à des artistes. Donc quelque part, cette contrainte revient à diminuer les moyens attribués à ces associations. Dans le contexte d'une candidature pour la Capitale européenne de la culture, on aurait pu attendre un petit geste, excusez-moi le jeu de mots.

M. GEST : Je suis sensible à ce que vous attendiez un petit geste. Mais vous connaissez aussi la situation financière des collectivités territoriales de manière générale. Je suis bien conscient qu'en euros constants, le fait de maintenir des niveaux de subventions d'une année sur l'autre fait que le pouvoir d'achat de ces associations diminue. Je vous fais observer aussi que dans d'autres collectivités, ce n'est pas cela qui a été fait ; c'est des baisses de subventions et nous n'en avons jamais fait depuis 8 ans et on fera en sorte, dans l'avenir, de maintenir autant que faire se peut ce genre de dispositif. Donc oui, mais aujourd'hui, il ne faut pas nous demander l'impossible. Je pense que les efforts que nous faisons en matière culturelle, premier poste d'investissement de la programmation prévisionnelle des investissements, sont une excellente réponse à ce que nous souhaitons donner comme relief à la culture sur Amiens Métropole et sur la ville d'Amiens.

Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DOURNEL GARAT et M. BARA n'ont pas pris part au vote.

25 - MUSEES D'AMIENS. PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2022. APPROBATION.

M. SAVREUX : Dans le cadre du projet Scientifique et Culturel du Musée de Picardie et de son axe fort consacré à la recherche et aux partenariats scientifiques, je vous propose d'approuver la programmation suivante de plusieurs expositions temporaires au cours de l'année 2022, étant entendu que le budget afférent à ces expositions, communication comprise, restera dans l'enveloppe des 267 000 € votée au BP 2022. De plus, ces projets feront l'objet de sollicitation de subventions auprès de la DRAC et de la Région Hauts-de-France.

Il s'agirait donc :

- du 25 mars 2022 au 28 août 2022 de l'exposition : Merci de déranger ! Les céramiques contemporaines de La Piscine de Roubaix s'invitent au Musée de Picardie ;

- deuxième exposition du 2 juillet au 6 novembre 2022 : MuséoSciences. Trésors scientifiques des musées des Hauts-de-France ;

- et enfin du 24 septembre 2022 à la fin mars 2023 : De Versailles à Amiens. Chefs-d'œuvre de la Chambre du Roi-Soleil. Inutile de vous dire que nous avons une chance inouïe d'accueillir cette dernière exposition puisqu'il sera, il s'agira, pardon, de la première fois et de l'unique fois où ces peintures seront exposées à hauteur d'homme et surtout en dehors du château de Versailles.

M. GEST : Voilà. D'ailleurs, je tiens à saluer la présence, vendredi dernier, du directeur du château de Versailles ainsi que du musée d'Orsay qui était venu à l'inauguration, ce qui me permet de vous dire que je regrette profondément que nous n'ayons pas eu la possibilité d'inviter tous les élus à l'occasion de cette inauguration, mais que ce n'est pas de notre fait. Nous avons été soumis à un régime d'amincissement de la part des services de Madame la Ministre et de la Préfecture. Je dois le dire parce que je suis prêt à assumer toutes les responsabilités lorsque nous sommes à l'origine de cela, mais il a fallu batailler pour avoir une jauge plus importante et cela a abouti à un envoi d'invitations beaucoup trop tardif et j'en suis vraiment désolé, car nous voulions donner un relief particulier à cette inauguration et malheureusement cela n'a pas été totalement le cas, même si la journée s'est bien passée et que c'était une belle journée, puisque nous avons à la fois la signature de la convention avec la Bibliothèque Nationale de France et ensuite, donc, cette présentation du musée qui est unanimement considéré comme une vraie réussite en ce qui concerne la rénovation que nous avons réalisée.

Bien, ceci étant précisé, je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION SPORTS. RENOVATION, TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SUR LES STRUCTURES SPORTIVES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DUFLOT : Dans le cadre de l'autorisation de Programme votée à hauteur de 4 600 000 € afin de permettre la rénovation, les travaux et équipements des structures sportives, je vous propose d'approuver les travaux d'investissements suivants :

Tout d'abord, sur Dury, des crédits études pour la création d'un court couvert de padel tennis.

Pour le stade Jean-Bouin à Amiens, le comblement des cavités souterraines qui permettra au club de football de retrouver son antre historique.

Le gymnase Georges-Cuisset, toujours à Amiens, doit faire l'objet, donc, de travaux de reprise d'étanchéité.

On aura également le complexe sportif Emile-Guégan qui doit subir donc des travaux de sécurisation.

Les vestiaires du gymnase Gervais-Leprêtre de Boves seront refaits.

Il y a également des travaux d'entretien prévus au Coliseum ; la mise aux normes de la Licorne et le passage en led de la Licorne B.

Par ailleurs, une provision pour imprévus est également inscrite sur cette AP structures sportives 2022.

Et si vous en convenez, ces travaux seraient financés par l'affectation sur 2022 et 2023 d'une partie de l'autorisation de programme travaux et équipements structures sportives.

Donc, je vous propose donc pour 2022 d'approuver l'échéancier prévisionnel prévoyant notamment des crédits de paiement à hauteur de 630 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles et à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives nécessaires.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, Monsieur le Président, bonsoir. Justement, s'agissant des clubs sportifs amateurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'a eu lieu hier un rassemblement citoyen sur l'ancien site du gymnase Jean Bouin. Je remémore à ceux qui ont raté cet épisode de la vie démocratique de la métropole que ce gymnase incendié en 2016 faisait jusqu'à il y a environ 3 semaines l'objet d'un projet de réhabilitation maintes fois réaffirmé ici même d'ailleurs. Coup de théâtre, donc le 12 février, puisque vous avez annoncé par voie de presse avoir décidé de mettre fin au projet. Il ne sera pas reconstruit. Ce rassemblement fut d'ailleurs des plus instructifs puisque les sujets abordés et les questions posées furent nombreux. Il est d'ailleurs dommage que personne ici n'y ait assisté, hormis les élus d'opposition que je remercie. Quel motif impérieux justifie la soudaineté de cette décision ? Je tiens à vous rappeler que lors de l'inauguration du Colvert, la semaine dernière, l'infographie faisait encore état de projet de réhabilitation. Comment justifiez-vous que cette décision n'ait fait l'objet que d'une déclaration dans un quotidien régional ? Est-ce là votre conception des institutions démocratiques ? Pourquoi ne pas avoir mis en place une consultation citoyenne ? Les habitants ont le droit de savoir pour quelle raison ils vont se voir privés d'une structure sportive. Ils ont, je pense, leur mot à dire dans le devenir de leur quartier. Après la discutable restructuration de la Pléiade l'an dernier, la fermeture du commissariat de police, cette décision est un symbole supplémentaire de votre désengagement dans les quartiers populaires d'Amiens car oui, le gymnase Jean-Bouin était un symbole de l'effervescence associative.

Justement s'agissant des associations, vous prétendez également que les infrastructures restantes sont à même de répondre aux besoins. Vous auriez sans doute davantage dû consulter ces associations. Les écoles, les collèges et les associations vont devoir cohabiter. C'est déjà le cas et

ce n'est pas un souci à condition que les créneaux soient suffisants. Or, ce n'est déjà pas le cas. J'ai rencontré des responsables, des éducateurs, des bénévoles qui sont d'ores et déjà ennuyés et s'inquiètent de l'avenir. Avez-vous seulement songé à ce que représentaient en termes d'organisation et de moyens humains le déplacement ou le transport des pratiquants vers les autres sites ? Le coût de la construction du nouveau gymnase était budgétisé. Où va cet argent ? À quel(s) projet(s) va-t-il servir ? Vous avancez la priorité Nautilus, mais une fois de plus de quoi s'agit-il ? Aménagement ? Fonctionnement ? Ces projets sont indispensables tous les deux et pas l'un au détriment de l'autre.

Les Amiénoises et les Amiénois ont le droit à la transparence. Ils ont le droit à des réponses. Votre décision est regrettable tant sur la forme que sur le fond. Vous négligez de vous justifier et n'expliquez vos décisions contradictoires. Prenez garde ! Cette décision pourrait être perçue, si ce n'est comme une marque de mépris, au moins comme un signe du peu de déférence que vous témoignez aux habitants des quartiers populaires. Rappelez-vous bien que les promesses n'engagent pas que ceux qui y croient. Je vous remercie.

M. GEST : Madame NOUAOUR, je ne suis pas surpris de votre plaidoyer d'aujourd'hui puisqu'effectivement il ne m'avait pas échappé qu'une quinzaine de personnes avaient manifesté la même réprobation que vous hier dans une réunion que vous avez organisée. Pour autant, je suis très surpris que vous ignoriez un certain nombre de choses.

D'abord, nous n'avons pas pris une décision sur un coin de table. Un investissement, quel qu'il soit, est programmé dans la programmation prévisionnelle des investissements que nous avons eu à voter en novembre. Vous ne l'avez pas votée, certes, mais c'est à ce moment-là qu'il a été décidé de ne pas reconduire, de ne pas reconstruire ce gymnase. Les raisons qui nous ont conduits à cela, outre la nécessité de maintenir le niveau du budget dans des conditions supportables, sont liées au fait que depuis 5 ans, les structures qui utilisent les différents équipements... comment dirais-je... sportifs ont parfaitement pu exercer leurs activités sans aucun dommage pour ces activités.

J'ajoute que le quartier Nord dont on parle s'agissant du gymnase Jean-Bouin, est celui qui compte le plus d'équipements sportifs de tous les quartiers d'Amiens et je suis d'autant plus surpris que vous protestiez maintenant : c'est que vous avez été reçue au mois de novembre par Monsieur Guillaume DUFLOT, qui vous a dit : « Il n'y aura pas de reconstruction. » Ne dites pas non, c'est un fait. Il n'y aura pas de reconstruction du gymnase Jean-Bouin et vous n'avez absolument pas protesté à ce moment-là. Alors si maintenant, pour des raisons politiques, vous voulez en faire une affaire, très bien ! Mais il n'y a pas de nouveauté là-dessus. Nous avons clairement décidé effectivement de ne pas faire cet équipement et de, au contraire, mettre des moyens pour que la piscine Le Nautilus, qui est dans un état assez triste, il faut bien le dire, qui est un équipement qui date de 20 à 25 ans, soit refaite intégralement. Vous me dites : comment ? Nous allons réhabiliter la piscine du Nautilus et à un moment donné la commission à laquelle vous appartenez ou vos collègues appartiennent, qui parle de sport, verra le projet qui concerne Le Nautilus. Mais nous savons que nous avons besoin de refaire cette piscine qui a souffert des 25 années passées, un petit peu comme nous avons malheureusement eu aussi à prendre en compte la dégradation de l'ancienne piscine Vallerey. Voilà.

Après, il y a une chose que je ne peux pas vous laisser dire et qui me met très en colère : c'est que vous parliez de mépris pour les quartiers populaires alors que nous n'avons jamais mis autant de moyens dans ces quartiers. Savez-vous, Madame NOUAOUR, que par exemple le plan ANRU, c'est 100 millions d'euros pour le quartier Nord ? 100 millions d'euros ! Alors si après vous pouvez prétendre qu'on traite ces quartiers par le mépris alors qu'on n'arrête pas d'investir justement dans

ces quartiers-là et qu'il convient d'ailleurs que ces investissements soient respectés pour qu'ils soient pleinement efficaces, eh bien, je vous avouerai franchement que cela, je ne peux pas vous le laisser dire. Que vous estimiez qu'il aurait fallu un équipement sportif supplémentaire sur le quartier Nord, soit. Nous, on peut vous démontrer qu'il n'y a aucun problème d'utilisation des équipements. Guillaume DUFLOT y veille. Il reçoit régulièrement les clubs et le club le plus connu, par exemple, du quartier que vous n'êtes pas sans méconnaître, le club de volley-ball, par exemple, eh bien, le club de volley-ball joue le plus souvent ici d'ailleurs, et c'est très bien ainsi d'ailleurs, puisque c'est un club qui mérite parfaitement d'avoir accès au Coliseum, qui avait peut-être des difficultés en ce moment mais cela, cela arrive à tout le monde. Mais il n'y a aucun problème de pratique sportive dans le quartier Nord. Donc, il y a des choix à faire et bien évidemment nous verrons comment les crédits qui étaient prévus par l'ANRU pour... comment dirais-je... cet équipement-là puissent éventuellement être réutilisés justement pour faire un très beau projet s'agissant du Nautilus.

Voilà ce que je tenais à vous dire aujourd'hui. Il n'y a pas de surprise. Il n'y a pas de décision en février. Il y a une décision en novembre dont vous avez été parfaitement informée et sur laquelle vous n'avez pas réagi du tout. Voilà.

Donc, je vais maintenant mettre aux voix. Je vous donne la parole après, Monsieur DESCHAMPS, puisque Monsieur DESCHAMPS souhaite aussi s'exprimer sur le sujet.

MME NOUAOUR : Alors, je vais être très claire avec Monsieur DUFLOT qu'au mois de novembre, quand je l'ai rencontré, c'était au sujet de la Coupe d'Afrique des Nations. Donc, j'avais besoin d'explications parce que vous avez reçu des jeunes par rapport à la CAN et en aucun cas vous m'avez parlé du gymnase Jean-Bouin. Sinon j'aurais rebondi là-dessus. Je n'aurais pas attendu un courrier sur *Le Courrier picard* pour réagir. Donc à un moment donné, là je ne suis pas d'accord. Il ne faut pas me donner... Cela, je ne suis pas d'accord, le fait de dire n'importe quoi. Et puis concernant le gymnase, je suis désolée : nous, on ne va rien lâcher, on va se battre et c'est les habitants qui vont se battre. Il n'y a rien de politique parce que le gymnase Jean Bouin, c'est le cœur du quartier et pour moi, pour nous, l'argent de l'assurance, je suis désolée, mais cela appartient quand même aux habitants. Il y a un manque. Les jeunes ont besoin de faire du sport. Ils sont obligés de faire des kilomètres pour aller dans un gymnase. Donc, je suis désolée, mais je pense qu'il faut les écouter, ces citoyens. Il faut vraiment les écouter.

M. GEST : Je viens de vous répondre sur les problématiques de possibilités d'accès aux gymnases : je vous confirme qu'il n'y a pas de problématique particulière. Quant à l'argent de l'assurance, nous l'avons perçu. Donc, Monsieur DESCHAMPS a la parole.

M. DESCHAMPS : Oui, c'est dommage que cela prenne cette tournure sur cette discussion parce que...

M. GEST : Je suis d'accord avec vous, Monsieur DESCHAMPS, une fois de plus, vous voyez.

M. DESCHAMPS : Décidément ! On ira manger au restaurant après.

C'est dommage que cela prenne cette tournure notamment sur la forme. Assia NOUAOUR est élue, certes dans l'opposition, mais elle a sa voix ici. Elle a le droit de dire que quand elle va à la rencontre d'habitants, il y a un sentiment, il y a une perception de certains, peut-être pas de tous, j'imagine que ce n'est pas de tous, d'être parfois un petit peu mésécoutés ou moins écoutés et que des décisions sont prises sans avoir le sentiment de prendre en considération les attentes. Moi, j'ai assisté à cette commission sport et j'ai eu des explications, moi, qui m'ont convaincu. C'est-à-dire

que la vraie réflexion doit être sur : est-ce que les besoins sont aujourd'hui, sans l'existence de ce gymnase, est-ce qu'ils répondent aux besoins ? Oui. Vraisemblablement oui puisque tout le monde a réussi à être recasé dans des créneaux. Mais c'est sur cette façon de dire à Madame NOUAOUR : « Vous n'avez pas le droit, je vous interdis de dire cela. On met de l'argent avec l'ANRU, etc. » Elle a le droit de dire. Elle a le droit de dire.

M. GEST : Elle n'a pas le droit de dire que nous méprisons ces quartiers puisque je viens de vous démontrer le contraire. Elle a parfaitement le droit de dire : « Il faut un gymnase complémentaire. » Cela, c'est son droit le plus strict. Nous ne pensons pas que c'est indispensable. Mais par contre, pour le reste, ce n'est pas recevable. C'est même très offensant. Très offensant !

M. DESCHAMPS : Mais vous pouvez être offensé, ce n'est pas le problème. En tant qu'élue, elle a le droit, elle a la parole ici, elle a le droit de vous dire : « J'ai parlé avec des habitants du quartier. Ils ont ce sentiment. » Elle a un rôle de porte-parole, que cela vous plaise ou pas. C'est comme cela.

M. GEST : Non. Elle a le droit d'être porte-parole sur le gymnase, je suis d'accord, mais pas sur le reste.

M. DESCHAMPS : Après, sur le fond du dossier, il y a deux points sur lesquels j'aimerais des éclaircissements. C'est effectivement sur la thématique assurance. Donc, le gymnase était assuré nécessairement en dommages incendie j'imagine. Vous avez tout perçu. Qu'est-ce que vous allez faire de l'argent ? Cela, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est le lieu lui-même. Qu'est-ce qui va se passer à cet endroit-là ? Est-ce que vous avez prévu quelque chose ? Est-ce qu'on laisse comme cela ? Voilà, j'aimerais savoir un petit peu ce qui est prévu à cet endroit.

M. GEST : Alors, je vais vous répondre tout de suite puis je terminerai le débat en donnant la parole à Guillaume DUFLOT pour continuer la réponse à Madame NOUAOUR. D'ailleurs, cela me permet de lui dire aussi que comme centralité, on fait mieux. Vous savez où est le gymnase : il est derrière le stade de foot. Donc centralité, moi je veux bien, mais j'ai une vision de la centralité qui n'est pas tout à fait la même que la vôtre. Bon. Et puis s'agissant de l'assurance, vous savez bien comment cela se passe : quand on est assuré ou quand une somme d'argent nous est attribuée, elle rentre dans la caisse générale, si je puis m'exprimer ainsi, de la collectivité. Donc voilà. Quant à savoir ce que l'on va faire, ce n'est pas décidé, mais bien évidemment il y aura quelque chose à la place du gymnase. La parole à Guillaume DUFLOT.

M. DUFLOT : Merci, Monsieur le Président. Alors, Madame NOUAOUR, je vous ai écoutée longuement, patiemment, ce que j'avais déjà fait en plus samedi puisque nous nous étions rencontrés samedi au pied de l'hôtel de ville et on a déjà eu cette discussion samedi sur effectivement cette problématique de Jean-Bouin. Donc, je vais vous redire exactement ce que je vous ai dit puisque vous m'interpellez sur cette thématique. Je vous ai reçue le 3 novembre dernier. Je n'étais pas tout seul pour recevoir puisque j'étais avec Pierre JUPPIN, donc qui travaille avec moi sur le sport. On vous a clairement dit effectivement les choses. Vous nous avez effectivement interpellés sur la CAN. C'était un fait. C'était un aspect de la réunion. Mais l'autre aspect de la réunion, c'était effectivement le gymnase Jean-Bouin qui d'ailleurs vous a laissée sans voix puisque vous n'avez rien dit lorsqu'on vous a annoncé effectivement qu'on ne reconstruirait pas Jean-Bouin. Un mois plus tard, j'ai reçu le président du club que vous connaissez bien, l'AMVB, et je lui ai également dit la même chose : qu'on ne reconstruirait pas Jean-Bouin. Un mois ensuite, au mois de janvier, j'ai reçu de nouveau le président avec l'entraîneur du club de l'AMVB que vous connaissez également aussi très bien. Je lui ai redit. Alors, qu'on me dise que vous fassiez semblant, je ne sais pas, de découvrir effectivement que l'on a décidé de ne pas reconstruire Jean-Bouin alors qu'un mois plus tôt on a voté la PPI 2022, je suis quand même très surpris.

Ensuite, sur les créneaux, c'est un travail au quotidien. C'est un travail au quotidien également de la direction des sports. Je dirais que c'est un équilibre qu'il doit y avoir effectivement sur le territoire. Je vous ai rappelé que le sport était métropolitain et que ce n'est pas parce qu'on a un club qui est situé sur le nord qu'il ne peut pas aller jouer sur le sud, l'est ou l'ouest. Le sport, c'est sur tout le territoire et d'ailleurs l'AMVB joue sur le nord, sur le centre et sur le sud du territoire. Les clubs de futsal, c'est exactement pareil : ils jouent sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas un territoire. Ce n'est pas cloisonné, le sport. Ce n'est pas cloisonné sur un secteur. On est sur une collectivité qui s'appelle Amiens Métropole et vous avez aujourd'hui des clubs de foot d'Amiens qui vont jouer, par exemple, à Vaux-en-Amiénois, à Saint-Vaast-en-Chaussée, pas Vaux-en-Amiénois. Excusez-moi, Monsieur le Maire. Tu n'as pas d'équipement sportif. Donc, à Saint-Vaast-en-Chaussée.

Donc ce que je veux dire, c'est qu'on apporte des réponses aux demandes. Ma porte à l'hôtel de ville est ouverte tous les jours. Je reçois régulièrement des clubs. Je me rends tous les week-ends sur le terrain pour comprendre les problématiques, pour travailler avec eux, pour apporter des réponses pragmatiques, raisonnées, à leurs demandes. Mon objectif, effectivement, c'est qu'on puisse permettre à chacun d'avoir un terrain de sport pour pouvoir s'épanouir, pour permettre aux jeunes de pratiquer leur sport. Et cela, c'est l'essentiel : le sport pour tous, pour toutes les générations. Ce n'est pas qu'un mot. C'est une réalité sur le territoire métropolitain depuis 2014.

Ensuite, vous parlez des scolaires. Les scolaires, on va prendre un exemple : un collège que je connais bien, le collège César Franck. Je n'ai jamais été interpellé par l'actuel chef d'établissement, principal donc du collège, sur la réalité sportive. Pourquoi ? Parce qu'en 2016-2017, lorsque le gymnase a brûlé, on a réaffecté tous les créneaux sur Charpentier à côté, sur la salle de boxe dans laquelle il n'y avait aucun créneau, sur le dojo sur lequel il n'y avait aucun créneau, c'est-à-dire des solutions à des problématiques. On a trouvé systématiquement des solutions et depuis 2016, on a trouvé des solutions à l'ensemble des... comment dire... des écoliers, des écoles, des collèges, des lycées qui venaient sur Jean-Bouin pour pratiquer leur sport. Qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas eu de solution trouvée. C'est faux ! Et je peux vous dire que je n'ai pas, depuis, été interpellé par aucun collègue enseignant d'EPS de ce collège parce qu'ils ont un problème de créneaux, de structure. Après, les choses évoluent. Comme je dis : je suis prêt à me remettre autour d'une table s'il y a des demandes de créneaux supplémentaires, mais sur le collège ce n'est pas le cas aujourd'hui. Cela n'a jamais été le cas depuis 6 ans.

Ensuite, vous parlez effectivement de l'assurance. On a perçu 600 000 € d'assurance et comme je l'ai dit à la presse, c'est-à-dire il y a à peu près un mois, ces 600 000 € n'ont pas permis aux trois quarts de déconstruire Jean-Bouin qui a été brûlé une première fois en 2016 puis en 2017, et en 2017, après avoir fait un travail d'une année pour le reconstruire, le deuxième incendie a entraîné malheureusement sa déconstruction. On ne pouvait plus faire autrement. Donc, il y a eu tout un certain nombre de travaux pour sécuriser les espaces qui étaient devenus dangereux. Voilà ce que l'on a touché effectivement de... comment dire... au niveau du remboursement de l'assurance. Et aujourd'hui, au niveau du sport, vous avez 7 gymnases sur le nord. Vous avez des terrains de football. C'est le plus grand théâtre sportif d'Amiens Métropole, le quartier d'Amiens Nord. Alors, qu'on ne me dise pas... Qu'on soit attachés à un gymnase, bien sûr ! Comme on était attachés, effectivement, au stade Moulouquet et ensuite on a été au stade de La Licorne. Comme les joueurs de foot qui étaient Charassain du RCA étaient attachés à Charassain, pardon, et aujourd'hui sont à Moulouquet. L'avantage d'avoir une mutualisation des équipements des espaces, c'est pour pouvoir effectivement avoir accès à tous les équipements de la métropole.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je ne comprends pas effectivement cette démarche que vous faites. Sur le fond, bien sûr, c'est dans votre rôle, comme certains conseillers départementaux que

je n'ai pas encore croisés sur une autre instance, que j'ai hâte effectivement de pouvoir croiser pour échanger avec vous. Mais quand même ! Quand même, ils ne sont quand même pas dépourvus ! Je vous dis : on apporte des réponses pragmatiques. On a une personne qui travaille à 100 % de son temps pour répondre à toutes les demandes.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais vous dire.

Madame NOUAOUR, on pourra poursuivre bien évidemment cette discussion, comme je pourrai revoir également le club de volley-ball. Le club de volley-ball, avant que le gymnase brûle, n'avait aucun créneau sur le Coliseum. Je dis bien aucun créneau sur le Coliseum. Aucun créneau sur les 4 chênes. Aujourd'hui, il est sur le nord, sur le sud, sur l'ouest du territoire métropolitain. Donc vous voyez : il y a quand même des avantages aussi à cette métropolisation, ce qui permet d'avoir accès à tous les équipements d'Amiens et de sa métropole.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais compléter comme éléments pour répondre à ma collègue Assia NOUAOUR.

M. GEST : Merci. Donc, on va clore sur ce sujet. Je vais mettre... D'ailleurs, on s'est particulièrement éloignés du rapport n°26 que je mets maintenant aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN), M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR et M. BAIS se sont abstenus.

27 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2019.

M. DUFLLOT : Conformément au contrat de délégation de service public passé donc avec la société CAP SAMARO SAS qui exploite depuis 2017 Aquapôle, donc je vous propose, je vous présente effectivement le rapport annuel d'activité établi par le délégataire. Je vous proposerai d'en prendre acte, que ce soit pour 2019 et 2020, et la singularité de ces deux rapports, c'est que l'on n'a pas eu une seule année d'exploitation complète :

- 2019 : il n'y a pas encore la Covid, on n'est pas loin, mais je rappelle que le complexe Aquapôle a été inauguré le 3 juillet, en plein cœur de l'été, et les six premiers mois d'exploitation ont été une pleine réussite puisqu'il a connu une fréquentation totale sur ces six premiers mois de 160 079 usagers. Donc, on était partis sur une très bonne dynamique avec un bassin, avec un centre aquatique qui répond à une demande, à de nouvelles demandes, puisqu'on a un bassin nordique qui n'existait pas jusqu'ici ;

- Et nous arrivons en 2020 et 2020, je ne vous refais pas toute l'histoire parce que l'histoire, vous la connaissez, cette année qui était compliquée avec le Covid, avec les multiples confinements, ce qui fait que cette année 2020, malheureusement, le centre aquatique Aquapôle a été fermé de nombreuses semaines. Il a été ouvert aux seuls scolaires à la fin de l'année 2020 et bien évidemment la fréquentation a baissé de 50 % par rapport à 2019. Des abonnés, malgré tout, qui sont restés stables en termes de prise effectivement d'abonnements. Donc bien évidemment, sur l'exercice 2020, on a un impact, il faut quand même le signaler, un impact important sur le

fonctionnement du centre aquatique puisqu'il y a une perte financière qui reste assez importante d'1 178 814 € HT qui s'explique par ces fermetures.

Ce que l'on espère bien évidemment toutes et tous, c'est pour l'exemple 2020, 2022 pardon, que l'on puisse avoir enfin, pour avoir quand même des curseurs sur chaque mois et voir les évolutions, les ajustements possibles avec l'exploitant, une année complète ; une année complète d'exploitation. Mais quoi qu'il en soit, quand on regarde les bilans de ces deux années, malgré l'ouverture mi-2019, malgré la Covid, on a un centre aquatique qui connaît une vraie réussite, une exploitation qui est quand même très satisfaisante et qui répond aux attentes, et qui permet en plus d'accueillir des publics de l'ensemble de la collectivité, de l'ensemble du territoire, du sud, du nord, de l'est, de l'ouest, des 38 communes de la métropole. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'exclusivité sur un territoire : c'est l'ensemble des habitants de cette métropole qui viennent sur Aquapôle.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Madame BECKER a la parole.

MME BECKER : Oui, alors merci de me donner la parole. Je vais prendre donc, pareil, sur le 27 et le 28 puisque c'est sur 2019 et 2020, les rapports, et je ne vais pas parler des comptes, même si je ne suis pas d'accord avec Monsieur DUFLOT sur le fait que cet équipement répond aux attentes de l'ensemble des habitantes et habitants du territoire puisque ce service ne permet pas au plus grand nombre de profiter de cet équipement. Il n'y a pas de tarification solidaire et de ce fait cette piscine est réservée à une certaine catégorie de la population, ce qui est très regrettable vu que la société commerciale Cap Samaro perçoit des fonds publics. Or, les impôts des habitantes et des habitants de la métropole ne doivent pas servir qu'aux personnes ayant les moyens. J'avais rencontré récemment une retraitée qui avait l'habitude d'aller à la piscine de Vallerey et qui percevait une petite pension de retraite et bon, bien évidemment que la piscine Vallerey devait être changée, mais aujourd'hui cette personne, qui habite dans ce quartier, ne peut plus aller à la piscine puisque Aquapôle est trop chère pour elle. Elle payait 2 €, je crois, à Vallerey et maintenant c'est 5,40 €. Donc vous avez, avec... Quoi n'importe quoi ? C'est bien 5,40 €.

M. GEST : Madame, quand vous voulez intervenir sur un sujet, ce que vous avez parfaitement le droit de faire, prenez des références.

MME BECKER : Ben c'est 5,40 € !

M. GEST : Regardez : vous n'avez qu'à descendre d'un étage, vous allez voir sur l'entrée de cet établissement...

MME BECKER : Je vous parle de Vallerey, Monsieur.

M. GEST : Vous verrez le prix du Coliseum, de la piscine du Coliseum. Cela vous aurait évité de dire une contrevérité. Il doit y avoir 50 à 60 centimes d'écart entre le prix d'entrée ici et le prix d'entrée à Aquapôle. Voilà la réalité.

MME BECKER : Donc, vous ne connaissez pas vos dossiers, Monsieur !

M. GEST : Décrivez la réalité !

MME BECKER : Je vais terminer et je vais vous dire qu'ici, pour les chômeurs et pour les retraités, le prix est différent. À Aquapôle, cela ne l'est pas. Cette personne qui allait à Vallerey payait 2 € l'entrée. Maintenant, je ne vais pas l'amener ici pour la faire témoigner.

M. GEST : J'ai vu la même, Madame.

MME BECKER : Bon. Du coup, vous, vous avez décidé, avec cette délégation de service public, de créer une piscine pour les riches avec les impôts de toutes et tous. Le contrat a été signé pour une durée de 23 ans, mais j'imagine bien que des modifications peuvent être apportées durant cette longue période. C'est pourquoi, et à l'occasion de la présentation des rapports des années 2019 et 2020, nous vous proposons la mise en place d'une tarification solidaire, comme c'est le cas pour les piscines municipales, et je peux vous dire que, et je vous rappelle puisque vous me demandez de descendre d'un étage au Coliseum, qu'au Coliseum les tarifs sont solidaires. Merci à vous.

M. GEST : Bon, je ne sais pas si Guillaume DUFLOT a une réponse à faire sur le sujet. Oui, s'il en a une, alors qu'il la fasse, très bien.

M. DUFLOT : Une réponse, on va dire, rapide quand même malgré tout. Madame BECKER, contrairement à moi, moi j'ai une vision pragmatique de la situation. Vous avez une vision, comme d'habitude, dogmatique. Donc, on va prendre un petit peu de recul. Moi, on parle d'un côté de la piscine des riches et de la piscine des pauvres. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Je suis désolé. Lorsque l'on accueille, par exemple, les scolaires sur Aquapôle parce qu'on accueille des scolaires sur Aquapôle, ils viennent de tous les quartiers. Lorsque l'on accueille des centres de loisirs, pardon, ils viennent aussi de tous les quartiers, d'accord ? C'est-à-dire qu'il n'y a pas une sectorisation d'Aquapôle où il n'y aurait que les enfants des quartiers sud qui viendraient à Aquapôle et pas les autres quartiers. Comment on peut tenir aujourd'hui, en 2022, ce type de propos qui montre un manque de connaissance de la réalité sociale des personnes, des enfants qui viennent sur Aquapôle ? Je trouve vos propos profondément scandaleux. Vous ne connaissez pas ce dossier. Je n'étais pas toujours d'accord avec Monsieur LESSARD sur la précédente mandature, mais au moins il avait un petit peu de hauteur dans ses propos. Moi, aujourd'hui, ce que je veux, sur ce complexe Aquapôle, c'est que ce soit la piscine de tout le monde. Je dis bien de tout le monde. De tous les habitants.

MME BECKER : Mais cela ne l'est pas, Monsieur ! Il faut arrêter maintenant de me prendre pour une imbécile !

M. GEST : Vous n'avez pas la parole, Madame BECKER.

MME BECKER : Mais vous dites que je ne connais pas le dossier !

M. GEST : Vous n'avez pas la parole ! Monsieur DUFLOT, vous terminez votre intervention.

M. DUFLOT : Voilà. Je souhaite juste que cette piscine soit, comme elle l'est depuis le début, la piscine de tous. Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Je pense que de toute façon cette intervention ne mérite pas davantage de réponses que ce qui vient d'être donné puisqu'elle est basée sur des données qui sont fausses. Je viens de consulter le site du Coliseum avec les prix d'entrée : il n'y a pas de prix pour les demandeurs d'emploi. Donc déjà, cela, c'est complètement faux. Par ailleurs... Vous n'avez pas la parole, Madame BECKER ! Et donc, si véritablement c'était un problème, le succès de la piscine, lorsqu'elle a été ouverte évidemment, s'en serait ressenti. Par conséquent, je sais bien que le fait

est que nous ayons choisi à l'origine un contrat de délégation de service public sous forme concessive et que nous n'avons pas retenu une procédure classique d'appel d'offres n'a jamais été entendu par les gens qui pensent comme vous. C'est votre droit le plus strict d'être toujours aussi dogmatique, de prétendre que cela coûte plus cher. Vous n'avez pas la parole ! Que cela coûte plus cher sous cette forme-là que sous la forme classique. C'est malheureusement faux également. Par conséquent, j'ai les documents sous les yeux qui montrent – que d'ailleurs on avait fournis à l'époque à vos prédécesseurs – et donc je n'ai rien d'autre à ajouter. Prétendre que c'est une piscine de riches est une contrevérité massive et est un projet, un propos totalement démagogique !

Je vais mettre donc aux voix successivement... Non, je ne mets pas aux voix. On prend acte, pardon, des deux rapports concernant la gestion 2019 et la gestion 2020.

DONT ACTE

28 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2020.

DONT ACTE

29 - CLUBS DE HAUT NIVEAU. AMATEURS ET PROFESSIONNELS. NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Le projet sportif d'Amiens Métropole, donc qui a été voté l'année dernière, a prévu l'accompagnement des clubs de haut niveau, niveau amateur, professionnel et niveau intermédiaire, vecteurs bien sûr d'excellence et de promotion d'image.

Donc, je vous propose d'approuver donc les différentes conventions de fonctionnement pour l'année 2022 à intervenir avec les clubs sportifs de haut niveau, amateurs et professionnels qui sont dans cette délibération. Alors, je vous fais grâce de la lecture puisque je suppose que vous avez tous regardé les nombreuses subventions qui sont octroyées. L'enveloppe qui est ici proposée qui se décompose... qui ne se décompose pas du tout puisque c'est une enveloppe globale de 2 189 500 € qui sont attribués à l'ensemble des associations qui sont contenues effectivement dans cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. PRADAT), M. BARA (pouvoir à Mme THEROUIN), M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR et M. BAIS se sont abstenus.

30 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : C'est le même type de rapport, mais cette fois-ci pour les clubs sportifs amateurs. Donc, conformément au projet sportif 2021-2026 et en considération des critères mis en place en 2016, je vous propose d'allouer une enveloppe de 409 607 € de subventions de fonctionnement pour cette année 2022 aux clubs sportifs amateurs affiliés à une fédération compétitive et aux clubs sportifs non affiliés à une fédération compétitive, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les

conventions à intervenir auprès de l'Amiens boxing club et du football club Porto des Portugais d'Amiens.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR URBAIN. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE POMPE A CHALEUR SUR LA STEP D'AMBONNE. CONVENTION.

M. MAQUET : On va parler de la SEMOP, donc la société d'économie mixte à opération unique. J'en profite pour saluer son président, il se trouve au fond de la salle là-bas, ainsi que son sourire enjôleur et plein d'enjouement. Voilà. Ce sont des dossiers qui ne sont pas très, très intéressants, mais je suis obligé de vous les présenter pour autant, surtout après le passage de Guillaume DUFLOT sur ma gauche.

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la Ville d'Amiens a délégué à la SEMOP AMIENS ENERGIES, le service public de production, de transport et de distribution de chaleur destinée à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des abonnés au réseau de chaleur de la Ville d'Amiens. On pourrait peut-être même faire une piscine des pauvres à la sortie des eaux usées. Tiens, c'est une pensée ça !

M. GEST : Cher collègue, vous auriez pu vous passer de cette remarque. Continuez le rapport.

M. MAQUET : Il est prévu qu'AMIENS ENERGIES installe et exploite une centrale composée de plusieurs pompes à chaleur connectées sur les rejets de la station d'épuration d'Ambonne, permettant ainsi d'alimenter le réseau de chaleur dans une proportion comprise entre 40 et 50 %.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'occupation temporaire proposée qui définit les modalités technico économiques d'implantation de cette centrale sur un terrain propriété d'Amiens Métropole.

Cette convention est consentie jusqu'au 31 décembre 2041, moyennant une redevance d'occupation de 100 000 € par an révisable en faveur du budget annexe d'assainissement.

C'est pourquoi, chers élus, le président vous sollicite pour l'approbation de cette convention d'occupation du domaine public entre AMIENS ENERGIES et Amiens Métropole.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA, Mme DESBUREAUX, Mme THEROUIN, Mme BECKER, M. PRADAT, M. BAIS, Mme NOUAOUR ont quitté la séance.

32 - COLLEGE ARTHUR RIMBAUD. CREATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES. PARCELLES PROPRIETES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME.

M. MAQUET : La création effectivement de passages et de tuyaux de canalisations usées. Concernant les tuyaux, j'aurais pu peut-être être bookmaker ou turfiste, mais en tout cas je suis toujours dans les tuyaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, la Ville d'Amiens a approuvé le 26 octobre 2017 le transfert de propriété de l'assiette foncière des locaux du collège Arthur Rimbaud, correspondant aux parcelles cadastrées section BT n°s 355, 356 et 326 situées 15, Avenue de la Paix, au profit du Département de la Somme.

Ces parcelles étant grevées par le passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales appartenant à Amiens Métropole, le Département de la Somme a accepté de consentir une servitude de passage et d'entretien de ces canalisations.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la création de cette servitude sur lesdites parcelles ayant fait l'objet du transfert et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à la présente opération.

Il est précisé par ailleurs que cette servitude de passage est consentie sans aucune indemnité et s'exercera conformément au plan annexé à la délibération qui vous a été transmise.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. EXPOSITIONS D'ARTISTES LOCAUX DANS L'ESPACE ACCUEIL. APPEL A PROJETS. CONVENTION-CADRE.

M. DECLE : Donc, il s'agit de mettre en valeur nos artistes locaux, nos artistes amiénois donc au sens large, Amiens ville, métropole, mais aussi pôle métropolitain, en organisant des expositions à l'office de tourisme, à l'espace d'accueil, et donc pour ce faire, il faut mettre en place un appel à projets puisque l'office de tourisme fonctionne en régie, je le rappelle, et donc cet objectif est double : donc, c'est de mettre en valeur les artistes en question en montrant aux touristes les talents qui sont les nôtres, mais également de faire en sorte que les Amiénois investissent l'office de tourisme puisque l'objectif est également d'organiser des soirées autour de ces expositions afin que les locaux investissent l'office.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE D'UN PASS TOURISME. ADHESION. CONVENTION.

M. DECLE : Comme vous le savez, dans la stratégie touristique qu'on a adoptée en décembre 2020, il y a plusieurs axes de travail qui ont été validés, dont celui de créer un Pass Tourisme. Mais ce Pass Tourisme, on ne le souhaite pas seulement à l'échelle d'Amiens Métropole. On souhaite le

créer à l'échelle du pôle métropolitain du Grand Amiénois. Et donc, pour ce faire, il faut qu'on valide ce soir, si vous l'acceptez, le principe d'une convention de groupement de commandes entre le pôle métropolitain du Grand Amiénois et les huit communautés de communes qui le composent. C'est pour cela d'ailleurs que le rapport que je vous présente ce soir, mes collègues des autres EPCI du pôle métropolitain vont également le présenter ce mois-ci ou le mois prochain, pour qu'ainsi une convention de groupement de commandes soit faite entre le pôle métropolitain du Grand Amiénois d'une part et les huit EPCI qui le composent d'autre part, convention de groupement de commandes qui nous permettra de publier un avis d'appel public à concurrence permettant de recruter un prestataire qui va donc créer la plateforme de gestion du pass, la déployer, mais également former les personnels dont notamment les personnels de l'office de tourisme.

En ce qui concerne les coûts, pour la première année, le Pass Tourisme coûtera 28 000 € TTC et donc certains éléments budgétaires restent encore à finaliser, mais donc du coup ces 28 000 € seront donc répartis en fonction du potentiel fiscal agrégé de chaque communauté de communes du Grand Amiénois et donc en ce qui concerne Amiens Métropole, on sera aux alentours de 17 000 € et donc les 11 000 € restants seront à répartir entre les 7 EPCI du pôle métropolitain et le pôle métropolitain du Grand Amiénois en lui-même, et les années suivantes ce city pass coûtera à chaque fois environ 5 000 € TTC.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - Vœux.

M. GEST : J'en ai terminé avec les rapports. Nous n'avons pas de vœu, pas de question orale. Donc, il me reste à vous souhaiter une excellente fin de soirée !

La séance est levée à 20H16.

Le Président de séance,



Alain GEST